



Militaires *et mutualistes*



Rapport sur la solvabilité et la
situation financière 2025



Bien plus
qu'une mutuelle

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Pour toute demande relative au rapport, merci de contacter le service contrôle interne à l'adresse suivante :
servicecontrôleinterne@groupe-uneo.fr

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Table des matières

PREAMBULE.....	6
SYNTHESE.....	7
A. ACTIVITE ET RESULTATS.....	9
A.1 ACTIVITE	9
A.1.1 Les missions fondatrices.....	9
A.1.2 Expérience d'Unéo dans le secteur concerné	9
A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION.....	10
A.2.1 Evolution des cotisations.....	10
A.2.2 Evolution des prestations.....	10
A.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	11
A.3.1 La répartition des instruments financiers d'Unéo.....	11
A.3.2 Les résultats financiers d'Unéo	12
A.4 RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	12
A.5 AUTRES INFORMATIONS.....	12
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	13
B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	13
B.1.1 Organisation de la gouvernance au sein d'Unéo	13
B.1.2 Présentation des acteurs.....	14
B.1.3 Politique de rémunération.....	20
B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET HONORABILITE.....	20
B.2.1 Description du processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité.....	21
B.2.1.1 Evaluation de l'honorabilité	21
B.2.1.2. Evaluation des compétences	21
B.2.1.2.a Pour l'administrateur d'Unéo	22
B.2.1.2.b Pour le(s) dirigeant(s) effectif(s) d'Unéo et les fonctions clés	22
B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE	24
B.3.1 Présentation du système de gestion des risques	25
B.3.2 Suivi et pilotage du dispositif	26
B.3.3 Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS)	27
B.3.3.1 Eléments généraux de gouvernance liés à l'ORSA/EIRS au sein d'Unéo	27
B.3.3.2 Vision globale de la démarche ORSA au sein d'Unéo	27
B.3.4 Déclaration sur la fréquence d'approbation de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (OAGC).....	28

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

B.3.5 Déclaration expliquant comment l'entreprise a déterminé ses propres besoins de solvabilité compte tenu de son profil de risque ainsi que les interactions entre la gestion de ses fonds propres et son système de gestion des risques.....	28
B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	28
B.4.1 La politique de contrôle interne.....	28
B.4.2 Le système de contrôle interne	29
B.4.3 Description de la mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité	31
B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE	31
B.5.1 La politique d'audit interne.....	31
B.5.2 L'audit interne dans le dispositif de contrôle interne	31
B.6 FONCTION ACTUARIELLE	32
B.7 SOUS-TRAITANCE.....	32
B.8 AUTRES INFORMATIONS	33
C. PROFIL DE RISQUE.....	34
C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION	34
C.2 RISQUE DE MARCHE	35
C.3 RISQUE DE CREDIT	35
C.4 RISQUE DE LIQUIDITE	35
C.5 RISQUE OPERATIONNEL.....	35
C.5.1 Appréhension du risque opérationnel au sein d'Unéo	35
C.5.2 Cartographie des risques d'Unéo.....	36
C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS.....	37
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	38
D.1 ACTIFS	38
D.1.1 Les actifs corporels et incorporels	39
D.1.2 Les actifs financiers.....	39
D.1.2.1 Les principes.....	39
D.1.2.2 Les règles.....	39
D.1.3 Montants recouvrables au titre de la réassurance	40
D.1.4 Les créances	40
D.1.5 Les impôts différés actifs.....	40
D.2 PROVISIONS TECHNIQUES	41
D.2.1 Lob 1 – Frais médicaux (Santé Non similaire à la vie - NSLT).....	41
D.2.2 Lob 2 - Indemnité journalière	42
D.2.3 Lob 33 - Santé (Similaire à la vie – SLT).....	43
D.2.4 Lob 30 - Vie avec participation aux bénéfices	44
D.2.4 Incertitudes liées à la valorisation des provisions techniques	45
D.3 AUTRES PASSIFS.....	45

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

D.4 METHODES DE VALORISATIONS ALTERNATIVES.....	47
D.5 AUTRES INFORMATIONS.....	47
E. GESTION DU CAPITAL	48
E.1 FONDS PROPRES	48
E.1.1 Evolution des fonds propres S2.....	48
E.1.2 Passage des fonds propres en vision sociale (S1) à une vision prudentielle (S2)	49
E.1.3 Eléments de gouvernance liés à la gestion des fonds propres.....	49
E.1.4 Autres informations.....	50
E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS.....	50
E.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR)	50
E.2.2 Minimum de capital requis (MCR).....	52
E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	52
E.4 DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	52
E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM REQUIS ET NON-RESPECT DE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	53
E.6 AUTRES INFORMATIONS	53
ANNEXES A.....	54
Acronymes	54
Définitions	55
ANNEXES B.....	57
Quantitative reporting templates (états quantitatifs)	57
.....	72

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

PREAMBULE

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF autrement appelé en anglais SFCR – *Solvency and Financial Condition Report*) est la version publique du reporting narratif.

Ce rapport relève directement de la responsabilité du conseil d'administration de la mutuelle. Il reste néanmoins l'affaire de l'ensemble de toutes les parties prenantes de l'organisme.

Le présent rapport a fait l'objet d'une délibération et d'une approbation par le conseil d'administration lors de sa séance du 08 avril 2026.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

SYNTHESE

Activité et résultats

Née de l'exigence et de la solidarité propres au monde militaire, Unéo protège aujourd'hui plus d'1 million de personnes et s'impose comme l'une des 10 premières mutuelles de France. Elle opère notamment l'un des plus grands contrats collectifs de protection sociale en France, avec la mise en œuvre réussie du contrat PSC santé des militaires confié par le ministère des Armées.

L'année 2025 marque un tournant, avec le franchissement du seuil symbolique du million de personnes protégées, une croissance soutenue de l'activité (+13 % de chiffre d'affaires) et un résultat net bénéficiaire dès la première année de déploiement du contrat PSC. Unéo confirme également la solidité de son modèle avec un ratio de solvabilité de 239 %.

Mutuelle affinitaire par son histoire, Unéo déploie son expertise en santé et en prévoyance auprès des militaires en activité, des réservistes, des civils de la Défense et de leurs familles, en France comme à l'étranger. Elle accompagne également les entreprises et organismes qui partagent ses valeurs, en leur proposant des solutions de protection collective adaptées.

Au-delà de la santé et de la prévoyance, Unéo propose avec ses partenaires des solutions financières (banque, épargne, assurance emprunteur) pour accompagner ses adhérents dans tous les moments de vie. Elle enrichit cette offre avec des services exclusifs, tels que Avantagé, son programme de bons plans au service du pouvoir d'achat, et Engagé, sa démarche en faveur de la prévention en lien avec les politiques publiques de santé.

Entre attachement à son ADN militaire et ouverture au monde de l'entreprise, Unéo affirme sa vocation : protéger et accompagner durablement celles et ceux qui servent, s'engagent et entreprennent.

Sur la période considérée les indicateurs de référence pour Unéo sont les suivants :

Indicateurs de référence	31/12/2025	31/12/2024	Evolution (€)	Evolution (%)
Cotisations nettes perçues (K€)	678 776	601 495	77 280	13%
Prestations nettes (K€)	531 802	472 293	59 509	13%
Fonds propres éligibles (K€)	468 475	452 572	15 903	4%
SCR (K€)	196 134	186 575	9 559	5%
MCR (K€)	49 033	46 644	2 390	5%
Taux de couverture du SCR	239%	243%	235%	-4 pts
Taux de couverture du MCR	955%	970%	941%	-15 pts

Ainsi, le ratio de solvabilité au 31/12/2025 est de 239% contre 243% au 31/12/2024.

Les indicateurs présentés dans cette synthèse sont spécifiés dans la suite du rapport.

Gouvernance

Conformément aux exigences de la directive européenne Solvabilité 2, le Président du conseil d'administration ainsi que le directeur général sont depuis le 1^{er} janvier 2016 les dirigeants effectifs de la mutuelle. Le président de la Mutuelle a été nommé par le Ministère des Armées à compter du 1^{er} janvier 2021. Le directeur général a été nommé à compter du 31 mars 2025.

Profil de risque

Dans le cadre de l'évaluation de l'exigence de capital, Unéo met en œuvre la formule standard prévue par la réglementation Solvabilité 2. L'ensemble des spécifications techniques utilisées par la mutuelle pour le calcul de

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

son SCR est issu du règlement délégué (UE) 2015/35 et du règlement délégué (UE) 2019/981 modifiant le règlement délégué (UE) 2015/35.

L'approche développée pour calculer le SCR formule standard est modulaire afin de répondre au besoin spécifique de chaque type de risque.

Le cadre d'appétence aux risques de la mutuelle a été validé lors de la réunion du conseil d'administration du 18 septembre 2025.

Le rapport ORSA a été validé au cours de la réunion du conseil d'administration du 05 novembre 2025.

Valorisation à des fins de solvabilité

Dans le cadre de la valorisation des actifs et des passifs de la mutuelle selon la norme « Solvabilité 2 », ces derniers sont établis en valeur économique.

S'agissant des actifs, les placements sont valorisés en valeur boursière pour tenir compte des plus ou moins-values latentes. Les actifs incorporels de la mutuelle ont été valorisés à zéro.

S'agissant des passifs, les provisions techniques sont égales à la somme de la meilleure estimation « *Best Estimate* » (BE) de la valeur des engagements de la mutuelle et de la marge pour risque.

Un calcul d'impôts différés est effectué sur la base des écarts entre les valeurs attribuées aux actifs et passifs conformément aux normes « Solvabilité 2 » et les valeurs imputées à ces mêmes actifs et passifs en normes sociales françaises.

Gestion du capital

Unéo n'a pas eu de changement concernant la gestion de son capital au cours de l'année 2025.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 Activité

Unéo est une mutuelle qui est soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité.

Unéo est concernée par les lignes d'activité 1 (Santé – Frais médicaux), 2 (Santé – Indemnité de revenu), 30 (Vie avec participation aux bénéfices) et 33 (Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie liées aux engagements d'assurance santé).

Pour son contrôle, Unéo est soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR - 4 place de Budapest CS 9245975436 Paris cedex 09).

L'adresse du siège social d'Unéo est 48, rue Barbès 92544 Montrouge cedex.

L'ensemble de l'activité d'Unéo se situe en France.

Premier opérateur de la défense et deuxième de la fonction publique, Unéo gère la protection sociale complémentaire de plus d'1 million de personnes, les militaires des quatre forces armées et des directions et services communs en activité de service ou retraités, et leur famille.

Unéo s'appuie sur une expertise militaire et mutualiste de quelque 130 ans pour garantir aux militaires et à leur famille une protection sociale de qualité.

Engagée auprès de ses adhérents, Unéo œuvre au quotidien pour leur proposer des services novateurs – réseaux de soins, parcours optique en ligne, analyse des devis...- qui leur facilitent l'accès aux soins et les aident à maîtriser leur budget.

En phase avec son temps, Unéo s'adapte aux évolutions spécifiques de son environnement tout en préservant les valeurs militaires et mutualistes en devenant « Bien plus qu'une mutuelle ».

Avec un peu plus de 678,8 millions d'euros de cotisations nettes annuelles, Unéo dispose d'une large puissance financière et d'une solidité reconnue pour protéger ses adhérents dans la durée et améliorer en permanence le service rendu, dans un secteur en pleine mutation soumis à des règles financières toujours plus contraignantes.

Depuis l'exercice 2023, Unéo est soumis à un co-commissariat aux comptes confié au Groupe RSA et à KPMG par nomination du MinArm conformément à l'article L115-8 code de la Mutualité.

A.1.1 Les missions fondatrices

Unéo s'engage au quotidien pour garantir une protection de qualité à tous ses adhérents, y compris aux plus fragiles.

Quelle que soit leur situation et celle de leur famille, les adhérents bénéficient d'une protection sociale qui comprend la santé, la prévoyance, la prévention et l'accompagnement social, et intègre dans chacune de ses garanties : remboursement des soins, assistance et garanties spécifiques aux militaires en activité.

A.1.2 Expérience d'Unéo dans le secteur concerné

A.1.2.1 La spécificité militaire

Unéo propose une protection complète et spécifique dédiée à tous les membres de la communauté militaire, sans distinction d'âge, de situation familiale ou de santé : les militaires en activité de service, en reconversion, en deuxième carrière, les réservistes ou retraités, ainsi que leur famille en France comme à l'étranger.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Créée par des militaires pour des militaires et gouvernée par des militaires, Unéo a acquis une connaissance intime des besoins particuliers de la communauté militaire en termes de garanties santé-prévoyance, de politique de prévention et d'action sociale.

A compter du 1er janvier 2025, Unéo est le titulaire du contrat collectif santé souscrit par le Ministère des Armées.

Grâce au référencement accordé par le ministère pour les militaires le 1er janvier 2011, renouvelé pour les militaires et étendu aux civils de la défense fin 2017, Unéo a pu parfaire sa compréhension des attentes des militaires, des anciens militaires et de leur famille afin de proposer une réponse toujours plus en phase avec leurs besoins pour plus d'un million de personnes protégées.

A.2 Résultats de souscription

A.2.1 Evolution des cotisations

Cotisations nettes (K€)	31/12/2025	31/12/2024	Evolution (%)
TOTAL	678 776	601 495	13%

Les cotisations nettes sont facialement en hausse de 77,3 M€ entre 2024 et 2025 soit +13%.

A.2.2 Evolution des prestations

Le montant total des prestations versées sur 2025 s'élève à 531,8 millions d'euros.

Prestations nettes (K€)	31/12/2025	31/12/2024	Evolution (%)
TOTAL	531 802	472 293	13%

Le niveau des prestations santé et prévoyance est également nettement en hausse de 59,6 M€ entre 2024 et 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, Unéo est titulaire du contrat PSC Santé obligatoire auprès des militaires, ce qui explique la hausse des cotisations et des prestations en 2025 sur la Lob 1. Par ailleurs, on observe une très légère baisse sur la Lob 2 en lien avec l'arrêt du contrat IAS Référence à la suite de la mise en œuvre de la PSC au 1^{er} janvier 2025.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

A.3 Résultats des investissements

A.3.1 La répartition des instruments financiers d'Unéo

Placements au 31 décembre 2025

CLASSES D'ACTIFS	Valeur d'achat 31/12/2025	Plus values / Moins values latentes	Intérêts courus	Valeur de réalisation 31/12/2025
MONETAIRE	101 188 363	-34 231	28 200	101 154 132
OPC OBLIGATAIRE	26 204 298	549 645		26 753 943
TAUX CAT	8 000 000		67 206	8 000 000
TAUX EMTN	3 000 000	-3 000		2 997 000
TAUX OBLIGATIONS	248 270 225	-6 553 226	4 532 470	241 716 999
ETF	8 997 251	356 453		9 353 704
ACTIONS OPC	21 544 677	1 853 234		23 397 912
ACTIONS PRIVATE EQUITY	23 221 851	3 332 912		26 554 764
PARTICIPATION	22 671 580	21 207 634		43 879 214
MIXTE	51 695 407	4 501 692		56 197 099
IMMOBILIER MIXTE GFI	3 150 024	-192 986		2 957 038
IMMOBILIER OPC	52 964 275	-6 549 236		46 415 039
IMMOBILIER SCI	13 443 840	-53 927		13 389 913
Fonds de Dette	23 145 452	232 677		23 378 129
TOTAL GENERAL	607 497 243	18 647 642	4 627 875	626 144 886

Placements au 31 décembre 2024

CLASSES D'ACTIFS	Valeur d'achat 31/12/2024	Plus Values / Moins value latentes	Intérêts courus	Valeur de réalisation 31/12/2024
MONETAIRE	58 482 545	-163 899		58 318 647
OPC OBLIGATAIRE	36 806 871	1 349 989		38 156 860
TAUX CAT	7 000 000		74 721	7 000 000
TAUX EMTN	6 000 000	-51 000		5 949 000
TAUX OBLIGATIONS	224 140 970	-7 475 560	3 680 702	216 665 410
ETF	17 999 882	588 183		18 588 065
ACTIONS OPC	21 351 823	-58 131		21 293 692
ACTIONS PRIVATE EQUITY	23 010 945	3 542 440		26 553 385
PARTICIPATION	22 671 580	19 637 318		42 308 899
MIXTE	36 826 888	2 069 047		38 895 935
IMMOBILIER MIXTE GFI	2 957 038			2 957 038
IMMOBILIER OPC	51 797 916	-3 835 002		47 962 914
IMMOBILIER SCI	13 443 840	76 523		13 520 363
Fonds de Dette	22 676 530	1 142 743		23 819 272
TOTAL GENERAL	545 166 827	16 822 651	3 755 423	561 989 478

A noter qu'Unéo ne dispose pas d'investissement dans des titrisations.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

A.3.2 Les résultats financiers d'Unéo

Le résultat financier 2025 – hors frais internes de gestion des placements – est positif à hauteur de 10,3 millions d'euros. Il se décompose comme suit :

TYPES DE CHARGE ET PRODUITS FINANCIERS	UNEO DIRECT	CANDRIAM	LA FRANCAISE	TOTAL 31/12/2025
Revenus des titres	6 373 971	2 488 931	2 641 956	11 504 858
Plus values / Moins values de cessions	4 219 246	-221 928	231 288	4 228 606
Charges/ Produits sur différences de prix de remboursement	0	74 394	-481 033	-406 639
Dotations / Reprises sur provisions	-4 112 179	0	0	-4 112 179
Autres produits financiers	36 079	19 308	2 310	57 697
Frais Financiers	-399 351	-289 272	-257 665	-946 288
RESULTAT FINANCIER 2025	6 117 766	2 071 433	2 136 856	10 326 055

A.4 Résultats des autres activités

Unéo ne dispose pas d'autres produits ou dépenses importants hors ceux indiqués dans les paragraphes précédents.

A.5 Autres informations

Dans cette partie A du rapport, aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par Unéo susceptible d'impacter son activité ou ses résultats et devant être présentée au public n'est à mentionner.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

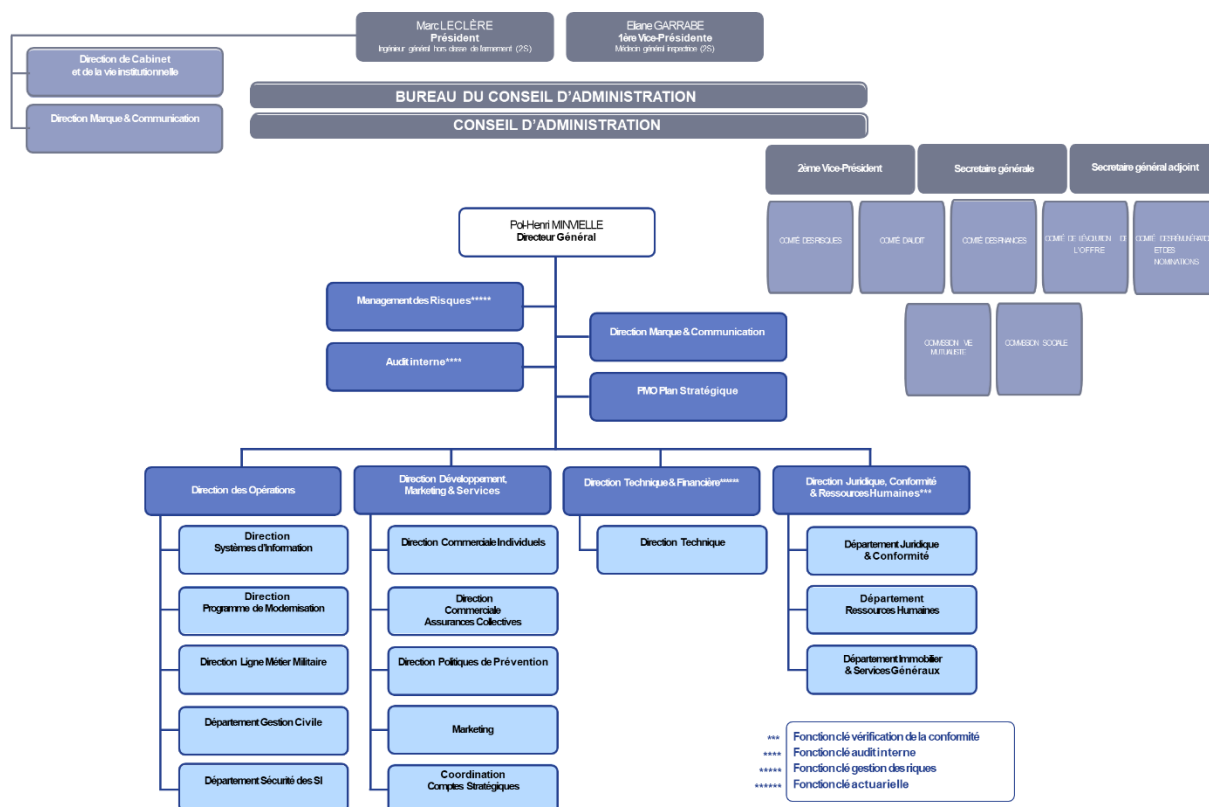
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Organisation de la gouvernance au sein d'Unéo

La représentation politique d'Unéo repose sur un dispositif démocratique dans lequel chaque adhérent peut jouer un rôle dans la chaîne de décisions.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2025, il n'y a pas eu de transaction importante avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (OAGC), les dirigeants effectifs ainsi que les responsables de fonctions clés.

Au 31 décembre 2025, la structure organisationnelle interne d'Unéo est la suivante :



	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

B.1.2 Présentation des acteurs

Une définition claire des rôles et responsabilités au sein d'Unéo permet d'assurer le contrôle et le suivi des risques. Des « fonctions clés » définies dans la directive Solvabilité 2, et des instances dédiées permettent, grâce à leurs compétences spécifiques, de garantir la fiabilité de la gestion des risques dans le domaine qui leur incombe. L'assemblée générale statue sur toutes les questions qui lui sont réservées par l'article L.114-9 du Code de la Mutualité. Par ailleurs, UNEO respecte la règle des « quatre yeux » disposant de deux dirigeants effectifs : le Président et le Directeur Général.

Les adhérents

Les membres participants et honoraires élisent leurs représentants, les délégués, qui siègent à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale (161 délégués)

Les délégués, véritable lien entre les adhérents et la mutuelle, sont au nombre de 161 (au 31/12/2025) et ont la responsabilité d'élire les 26 membres sur les 28 que composent le conseil d'administration d'Unéo.

Présents sur le terrain, ils ont pour mission :

- de faciliter les échanges entre les adhérents et la gouvernance de la mutuelle et de faire vivre l'esprit de solidarité et d'entraide ;
- de participer à la vie démocratique de la mutuelle et de représenter les adhérents à l'Assemblée générale, votant les décisions et contrôlant leur application.

L'assemblée générale se prononce sur les points relevant de sa compétence selon les dispositions de l'article L.114-9 du code de la mutualité.

Le conseil d'administration (28 membres)

Le rôle du conseil d'administration est de déterminer les orientations stratégiques d'Unéo et de veiller à leur application.

Le conseil d'administration opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche d'Unéo.

Il valide les politiques écrites d'Unéo relatives notamment à la gestion des risques, au contrôle interne, à l'audit interne et à l'externalisation conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive européenne dite « Solvabilité II ». Il veille à ce que ces politiques soient mises en œuvre.

C'est au sein de cette instance que sont débattus les sujets qui guident la gestion de la mutuelle et sont suivies les mises en application des résolutions votées lors de l'Assemblée générale. Essentiel et exigeant au regard des responsabilités confiées, le rôle du conseil d'administration est de représenter la communauté des adhérents dans toute sa diversité et de trouver des solutions qui permettent d'atteindre un équilibre entre les intérêts de chacun et ceux de la collectivité protégée par Unéo.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Le Président (l'Ingénieur général hors classe de l'armement (2S) Marc LECLÈRE)

Nommé par le ministre des Armées, il représente Unéo vis-à-vis des tiers. Le conseil valide et suit les orientations stratégiques, dont il présente les grandes orientations au conseil d'administration, il organise et dirige les travaux de celui-ci et en rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées. Enfin, il est l'un des dirigeants effectifs de la mutuelle exigé par la directive européenne Solvabilité 2.

Le directeur général (Pol-Henri MINVIELLE)

Le directeur général a été nommé à compter du 31 mars 2025.

La direction générale orchestre et conduit la stratégie répondant aux orientations politiques prises par le conseil d'administration.

Le directeur général :

- est le dirigeant opérationnel au sens de l'article L.211-14 du code de la mutualité et est le second dirigeant effectif d'Unéo nommé par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil d'administration,
- exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci,
- dispose d'une délégation de pouvoirs octroyée par le conseil d'administration.

Le directeur général prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel d'Unéo. Il est notamment chargé de :

- veiller à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et par les normes de la profession (principe de la personne prudente, des 4 yeux) ;
- proposer et participer à la stratégie globale de gestion des risques d'Unéo ;
- rendre compte aux instances de l'application de la stratégie définie ;
- étudier, préparer, exécuter les décisions du conseil d'administration et les traduire en directives générales ;
- déterminer les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Le directeur général dispose d'un pouvoir de décision sur l'organisation et d'un accès direct au conseil d'administration.

Il intervient également dans le processus de gestion des risques en participant à l'organisation du dispositif et approuve les niveaux d'appétence, tolérances et limites proposés par la fonction clé de gestion des risques au sein du comité opérationnel des risques (COR) dont il est membre permanent ainsi qu'au comité des risques dont il est invité permanent et auprès du conseil d'administration. Il reçoit les informations essentielles, dans le processus d'escalade des alertes.

Plus spécifiquement concernant l'ORSA, le directeur général intervient sur :

- la planification des exercices ORSA et la validation des aspects opérationnels relatifs à ces exercices (moyens et organisation),
- la supervision, en amont du conseil d'administration, de l'ensemble des composantes des exercices (cadre d'appétence, scénarios de risques et actions de management, plans d'actions induits, rapport ORSA).

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Les fonctions clés

Le système de gouvernance d'Unéo comprend les fonctions clés suivantes : la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle.

Afin de permettre aux fonctions clés de disposer de l'autorité, des ressources et de l'indépendance opérationnelle nécessaires pour mener leurs tâches à bien et rendre des comptes au conseil d'administration et le conseiller, les politiques écrites se rapportant à chacune des fonctions clés prévoient :

- que chaque responsable de fonction clé est directement hiérarchiquement rattaché au dirigeant opérationnel. Chaque responsable de fonction clé doit rendre compte à la fois à ce dernier ainsi qu'au conseil d'administration d'Unéo et tous ont l'obligation de remonter dans les meilleurs délais tout problème majeur rencontré,
- qu'elles bénéficient d'une autorité suffisante et d'un droit d'accès à toutes les informations nécessaires,
- qu'elles ne subissent aucune influence pouvant entraver leur objectivité, impartialité et indépendance
- qu'elles disposent d'un droit d'accès direct au conseil d'administration.

Fonction clé de la gestion des risques

En matière de gestion des risques, le dispositif mis en place au sein d'Unéo s'appuie sur les composantes suivantes :

- les directions opérationnelles, « propriétaires » de risques,
- le comité opérationnel des risques (COR), assumant le rôle de fonction clé gestion des risques,
- le comité des risques et le comité d'audit,
- le responsable de la fonction clé gestion des risques,
- le dirigeant opérationnel, également dénommé directeur général,
- le conseil d'administration.

Ce dispositif vise à remplir les objectifs suivants :

- identifier et suivre les risques,
- mesurer le profil de risque d'Unéo et valider sa conformité au positionnement stratégique de l'entreprise,
- définir un cadre d'appétence reflétant les objectifs et contraintes d'Unéo sur son horizon de pilotage,
- décliner ce cadre d'appétence en limites de risques opérationnelles, permettant la mise en œuvre de processus d'alerte quant aux différents risques suivis.

La démarche poursuivie est cyclique et fait intervenir l'ensemble des acteurs de la mutuelle. L'ORSA implique directement le conseil d'administration et est au centre du système de gestion des risques.

Les rôles et les missions de la fonction gestion des risques ainsi que l'organisation du système de gestion des risques au sein d'Unéo sont détaillés au sein d'une politique écrite validée par le conseil d'administration.

Fonction clé de la vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est intégrée au système de contrôle interne d'Unéo. Elle est l'une des composantes du deuxième niveau de contrôle.

Afin de garantir une appréciation objective du niveau de conformité de la mutuelle, la fonction de vérification de la conformité est indépendante de toute fonction commerciale ou opérationnelle.

Les principales missions de la fonction de vérification de la conformité sont :

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

- de conseiller les membres de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice,
- d'évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, ainsi qu'à identifier et évaluer le risque de conformité.

Les rôles et les missions de la fonction de vérification de la conformité ainsi que l'organisation du dispositif de conformité au sein d'Unéo sont détaillés au sein d'une politique écrite validée par le conseil d'administration.

Fonction clé de l'actuariat

Au sens des orientations de l'EIOPA portant sur le système de gouvernance, la raison d'être de la fonction actuarielle est de fournir une mesure d'assurance de la qualité par des conseils actuariels techniques d'experts. Cette mesure de qualité sous-tend la segmentation des tâches de production, de validation et d'analyses.

Les principales missions de la fonction actuarielle sont :

- de coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles,
- de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles,
- d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions,
- de contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques en intervenant sur la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital, au titre de l'évaluation des risques et de la solvabilité,
- d'émettre un avis sur la politique de souscription,
- d'émettre un avis sur la politique de réassurance,
- de mettre en œuvre le rapport actuariel,
- de contribuer à l'élaboration des rapports narratifs.

Les rôles et les missions de la fonction actuarielle ainsi que son organisation au sein d'Unéo sont détaillés au sein d'une politique écrite validée par le conseil d'administration.

Le rapport actuariel de clôture 2021 a jugé suffisant le niveau de provisions techniques et adéquates les politiques de réassurance et de souscription.

Fonction clé de l'audit interne

La fonction d'audit interne assure une fonction de vérification indépendante et objective qui donne à Unéo une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise des risques relatifs à l'activité de l'entreprise (d'un point de vue économique, humain, technique, qualitatif...). Elle apporte ses conseils pour améliorer les différents processus en vue d'en renforcer leur efficacité.

Le périmètre d'intervention de la fonction audit interne s'étend à l'ensemble de l'organisation. Elle exerce une fonction de vérification sur la gouvernance, les systèmes et dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels.

Les missions de l'audit interne permettent notamment de :

- identifier et maîtriser les risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux d'Unéo et de ses métiers ;

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

- évaluer la pertinence et l'efficacité des dispositions organisationnelles (processus) et opérationnelles (procédures, instructions, etc...) par rapport à leur conformité avec les règles, normes, lois et réglementations en vigueur ;
- évaluer la maîtrise des processus opérationnels, fonctionnels ainsi que la réalisation des opérations au regard des préoccupations de l'organisation, en matière stratégique, opérationnelle et financière ;
- vérifier l'efficacité du domaine audité, c'est-à-dire son aptitude à atteindre les objectifs ;
- vérifier l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité et la traçabilité des informations produites (comptables, financières, de gestion...) ;
- identifier des pistes d'amélioration et des recommandations pour conduire l'entreprise vers le progrès ;
- participer, le cas échéant, à certaines missions de conseil demandées par la direction générale ;
- Conforter les bonnes pratiques observées pour encourager les équipes et capitaliser ces pratiques dans l'entreprise.

Les rôles et les missions de la fonction audit interne ainsi que son organisation au sein d'Unéo sont détaillés au sein d'une politique écrite validée par le conseil d'administration.

La 1ere Vice-présidente (Médecin Générale (2S) Eliane Garrabé)

Elle seconde le Président et le remplace en cas d'empêchement. Elle est également présidente du comité des risques.

Le 2ème Vice-président

Il est en charge de la représentativité politique et institutionnelle de la mutuelle.

Le secrétariat général

Il supervise l'organisation de la vie institutionnelle d'Unéo. Il vérifie que la mutuelle respecte les dispositions légales et statutaires et coordonne les actions des comités et commissions.

Le bureau du conseil d'administration

Il instruit les dossiers en vue de les présenter au conseil d'administration. Il s'occupe plus particulièrement des sujets stratégiques et évalue leur degré de maturité. C'est également lui qui veille à la bonne mise en œuvre de Solvabilité 2.

Membres du bureau du conseil d'administration

- Président du conseil d'administration ;
- 1^{er} Vice-président / Président du comité des risques ;
- 2^{ème} Vice-président ;
- Secrétaire général ;
- Secrétaire général adjoint ;
- Président du comité d'audit ;
- Président du comité des finances ;
- Président du comité de l'évolution de l'offre ;
- Président de la commission sociale ;
- Président de la commission de la vie mutualiste.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Le comité des risques

Le comité des risques a été créé en mai 2018.

Le rôle de ce comité spécialisé est de conseiller le conseil d'administration et de placer la gestion des risques au cœur du pilotage de la mutuelle.

En étroite collaboration avec le directeur général et les responsables des fonctions clés qui en sont membres invités permanents, le comité des risques favorise la transversalité entre les différents comités et les opérationnels.

La mission générale du comité des risques est d'appréhender les risques attachés aux décisions relevant du conseil d'administration. Dans ce cadre, il assure le suivi de tous les risques, financiers, assurantiels, stratégiques, réglementaires, opérationnels, environnementaux et il vérifie l'efficacité du système chargé de les gérer.

Le comité d'audit

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- des travaux des commissaires aux comptes et de leur indépendance ;
- des missions de l'audit interne et de l'audit externe.

Le comité des finances

Dans le cadre de ses attributions, le comité est chargé de :

- donner son avis sur la préparation du budget ;
- suivre trimestriellement l'exécution budgétaire de la mutuelle ;
- proposer au conseil d'administration et suivre la politique d'allocation stratégique des actifs en adéquation avec le passif ;
- surveiller l'efficacité de la gestion des placements.

Le comité de l'évolution de l'offre

Il a pour mission de proposer au conseil d'administration une politique générale de l'évolution de l'offre santé, prévoyance, prévention et autres garanties et services et, le cas échéant, son ajustement. Il veille également à sa mise en œuvre, en tenant compte du contexte stratégique actuel et futur de la mutuelle.

Le comité des rémunérations et des nominations

Le comité des rémunérations et des nominations intervient dans les trois domaines suivants :

- le suivi des indemnités de fonctions permanentes des administrateurs ;
- les indemnités des administrateurs et la rémunération du directeur général ;
- la supervision des dossiers de candidature des administrateurs.

Pour chacune de ces trois missions, la composition du comité et la fréquence des réunions sont différentes.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

La commission sociale

Son rôle principal est de proposer au conseil d'administration une politique globale d'accompagnement social au profit des populations fragilisées. Elle est aussi chargée de suivre sa mise en œuvre en s'appuyant sur des études, des relevés statistiques, des anticipations de leurs besoins futurs. Elle est également responsable de la gestion du fonds social et de la délivrance ou non d'un montant d'aide pour soutenir les adhérents placés en situation de difficulté, en tenant compte notamment de la politique sociale des partenaires de la mutuelle.

La commission de la vie mutualiste

Elle est en charge de l'élaboration d'un parcours permettant de mieux répondre aux besoins d'information, de formation et d'intégration des élus militants. Elle définit et propose au conseil d'administration un socle de compétences et un programme de formation des administrateurs conformes aux exigences de la réglementation et de l'ACPR. Elle est également responsable de mener une réflexion prospective visant à définir ou formaliser la relation adhérents-élus et à dynamiser la vie mutualiste, au sein et à l'extérieur de la mutuelle Unéo.

B.1.3 Politique de rémunération

Afin de ne pas surexposer la mutuelle à des risques générés par des pratiques non conformes incitées par des critères de rémunération susceptibles de favoriser des actes déviants, le dispositif de rémunération présent au sein d'Unéo fait l'objet d'une politique écrite validée par le conseil d'administration.

Cette politique écrite couvre à la fois les salariés, les administrateurs et les délégués de la mutuelle.

Conformément à l'article L. 114-26 du code de la mutualité, les fonctions d'administrateur sont gratuites.

Le dispositif d'indemnisation des administrateurs et des délégués de la mutuelle est régi par l'article L. 114-26 du code de la mutualité. Il est soumis à l'approbation du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le dispositif de rémunération des salariés intègre trois dispositifs de rémunération variable : le premier concerne le dirigeant opérationnel.

La part variable de la rémunération du directeur général est indexée sur l'atteinte des objectifs validés par le conseil d'administration. Elle représente 25 % de sa rémunération totale.

Le deuxième concerne certains salariés et C4 de la Mutuelle et est indexé sur l'atteinte des objectifs annuels.

Le troisième dispositif concerne l'ajout d'une part variable à la rémunération fixe des salariés du réseau de distribution (conseillers mutualistes, conseillers en développement mutualiste, chargés d'accueil itinérants, conseillers clients à distance, conseiller commercial expert, conseiller commercial expert à distance). Il s'agit d'une prime versée chaque quadrimestre en fonction de l'atteinte des objectifs individuels et collectifs.

La rémunération des salariés est exclusivement régie par la Convention Collective de la mutuelle. A cette rémunération s'ajoute une participation et un intéressement, lorsque les résultats de l'entreprise le permettent. Le dispositif de rémunération des salariés est confirmé chaque année dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires.

Un plan d'épargne retraite collectif est effectif au sein de l'UES Unéo.

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

Conformément à l'article 42 de la directive Solvabilité 2, l'ensemble des dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés sont soumis à une double exigence de compétence et d'honorabilité. Pour chaque acteur identifié comme tel par Unéo, une preuve de la compétence est apportée par l'expérience professionnelle, les qualifications acquises ou les formations passées.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

B.2.1 Description du processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité

Une politique écrite revue et validée par le conseil d'administration de mars 2025 décrit le dispositif relatif aux exigences de compétence et d'honorabilité présent au sein d'Unéo ainsi que l'organisation qui lui est afférente.

En outre, ces exigences de compétences et d'honorabilité sont reprises au sein des politiques écrites se rapportant à chacune des fonctions clés.

L'évaluation des conditions de compétences et d'honorabilité s'effectue lors de la nomination, la désignation ou le renouvellement d'un poste de responsable de fonction clé, d'un administrateur ou de dirigeant effectif et cela de manière continue.

Une distinction est faite entre les compétences demandées pour les administrateurs et les dirigeants effectifs ainsi que celles demandées pour les fonctions clés.

La distinction entre la compétence collective et celle individuelle est également prévue dans ces critères, conformément à l'article L. 114-21 du code de la mutualité.

L'évaluation des compétences est basée sur la nature du poste, la formation, les connaissances, les qualifications et l'expérience de la personne.

Enfin, en cas d'externalisation d'une fonction clé, les modalités du suivi et de l'évaluation des compétences et de l'honorabilité doivent être détaillées dans les politiques dédiées aux fonctions clés éventuellement concernées.

B.2.1.1 Evaluation de l'honorabilité

Les conditions nécessaires en termes d'honorabilité sont celles exigées par la réglementation applicable à Unéo, telle que prévue à l'article L. 114-21 du code de la mutualité.

Le contrôle de l'honorabilité repose notamment sur l'examen d'extraits de casiers judiciaires des personnes concernées : bulletin n°3 du casier judiciaire et/ou déclaration d'honorabilité. Cette formalité obligatoire est réalisée à une fréquence annuelle et concerne les administrateurs, les dirigeants effectifs ainsi que les titulaires des fonctions clés.

Il est ainsi notamment vérifié que ces personnes :

- n'ont pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour crime depuis moins de 10 ans ;
- n'ont pas fait l'objet d'une condamnation définitive à une peine d'emprisonnement ferme ou d'au moins six mois avec sursis depuis moins de 10 ans ;
- n'ont pas été destitué des fonctions d'officier public ou ministériel ;
- n'ont pas fait l'objet de mesure définitive de faillite personnelle ou une autre mesure définitive d'interdiction dans les conditions prévues par le livre VI du code de commerce.

Par ailleurs, en complément, les administrateurs transmettent annuellement une attestation déclarative d'honorabilité, ainsi qu'une déclaration d'intérêts, documents qui permettent de compléter l'évaluation de leur honorabilité au regard des exigences réglementaires.

B.2.1.2. Evaluation des compétences

Conformément à la réglementation en vigueur, il est attendu que le conseil d'administration soit collectivement compétent sur les thématiques suivantes :

- 1) les marchés de l'assurance et les marchés financiers ;
- 2) la stratégie de l'entreprise et son modèle économique ;

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

- 3) la gouvernance des risques de la mutuelle ;
- 4) l'analyse financière et actuarielle ;
- 5) le cadre règlementaire.

B.2.1.2.a Pour l'administrateur d'Unéo

Lors de la nomination

L'évaluation des conditions de compétence ne peut être retenue pour la candidature à un poste d'administrateur. En effet, selon les statuts d'Unéo, tout membre participant ou membre honoraire peut se porter candidat à un poste d'administrateur pour un mandat de 6 ans, les administrateurs sont réélus par moitié tous les 3 ans.

Les candidats administrateurs sont conviés à une présentation du rôle de l'administrateur puis à un entretien avec le président de la mutuelle préalablement à la validation de leur candidature par le conseil d'administration.

En cours d'exercice

Les conditions de compétence n'ayant pu être évaluées lors de la candidature à un poste d'administrateur, un plan de formations annuel est mis en place afin de s'assurer de manière continue que les administrateurs aient un niveau de compétence adéquat. Dans ce cadre, la commission vie mutualiste suit les parcours des administrateurs et leur propose des formations appropriées. La Mutuelle mesure le niveau de compétence collective des administrateurs à l'aide d'au moins un test annuel anonymisé, qui se compose de questions recouvrant a minima les thématiques essentielles.

Deux types de formations sont mises en place :

- **formations de notions essentielles ;**
- **formations spécialisées.**

L'ensemble de ces formations (de base et spécialisées) prennent la forme d'e-learning, de session présentielle ou encore de formation diplômante.

B.2.1.2.b Pour le(s) dirigeant(s) effectif(s) d'Unéo et les fonctions clés

L'évaluation initiale des compétences des dirigeants effectifs d'Unéo est réalisée à l'aide d'un curriculum vitae indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

Les dirigeants effectifs d'Unéo peuvent être amenés à suivre des formations en cours d'exercice afin de s'assurer que leur niveau de compétences est toujours en adéquation avec leurs fonctions.

La formation des responsables des fonctions clés est définie sur la base de l'entretien annuel d'évaluation (EAE) en fonction des besoins détectés par le directeur général ou les titulaires des fonctions clés, afin de s'assurer d'un niveau de compétences adéquat à l'exercice de leurs fonctions. La direction juridique, conformité et ressources humaines est notamment en charge de maintenir le niveau de compétences des responsables des fonctions clés et d'établir un plan de formation adéquat.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Conditions de compétences pour la fonction clé gestion des risques

Des conditions de compétences spécifiques sont nécessaires pour le responsable de la fonction gestion des risques. Ces compétences permettent au responsable de la fonction de remplir pleinement ses missions. Au sein d'Unéo, les compétences requises pour le responsable de la fonction gestion des risques sont notamment les suivantes :

- savoir mettre en œuvre et coordonner un processus d'identification des risques ;
- savoir éditer un profil de risque ;
- savoir superviser des travaux de cartographie des risques ;
- savoir intervenir lors de l'analyse de scénario sur des choix stratégiques pouvant affecter le profil de risque dans le cadre des travaux de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS ou ORSA) ;
- avoir des compétences rédactionnelles et savoir exposer une problématique afin de communiquer avec l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

Conditions de compétences pour la fonction clé audit interne

Conformément aux normes internationales d'audit interne de l'*Institute of Internal Auditors* (IIA), il est attendu des auditeurs internes qu'ils respectent et appliquent les principes fondamentaux suivants :

- intégrité : l'intégrité des auditeurs internes est à la base de la confiance et de la crédibilité accordées à leur jugement ;
- objectivité : les auditeurs internes montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs internes évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui ;
- confidentialité : les auditeurs internes respectent la valeur et la propriété des informations qu'ils reçoivent ; ils ne divulguent ces informations qu'avec les autorisations requises, à moins qu'une obligation légale ou professionnelle ne les oblige à le faire ;
- compétences : les auditeurs internes utilisent et appliquent les connaissances, les savoir-faire et expériences requis pour la réalisation de leurs travaux.

Au sein d'Unéo, les compétences exigées pour le responsable de la fonction audit interne sont notamment les suivantes :

- maîtriser le socle méthodologique de l'audit interne ;
- savoir établir et piloter un programme d'audit périodique ;
- savoir réaliser des missions d'audit pour l'ensemble des activités telles que définies dans le programme d'audit ;
- savoir établir des rapports d'audit interne ;
- savoir suivre la mise en application des recommandations émises ;
- organiser l'activité d'audit interne.

L'audit interne est indépendant de tous les programmes, opérations, projets et activités dont il vérifie les procédures, afin d'assurer l'impartialité et la crédibilité des audits réalisés.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Conditions de compétences pour la fonction actuarielle

Au sein d'Unéo, les compétences exigées pour le responsable de la fonction clé actuarielle sont notamment les suivantes :

- connaissance et maîtrise des mathématiques financières et actuarielles en adéquation avec les risques supportés par l'entreprise : méthodes de provisionnement, processus de souscription, techniques de réassurance, gestion actif / passif ;
- savoir étudier un profil de risque ;
- savoir émettre des recommandations sur les méthodologies et le caractère qualitatif des données employées ;
- savoir mettre en œuvre un rapport d'analyse sur les techniques et sources utilisées.

Conditions de compétences pour la fonction vérification de la conformité

Des conditions de compétences spécifiques sont nécessaires pour le responsable de la fonction de vérification de la conformité.

L'exercice de la fonction de vérification de la conformité requiert une triple expertise : une expertise juridique, une expertise risque et une expertise contrôle, qui peuvent se traduire par :

- savoir définir et mettre en œuvre un processus de mise en conformité des activités ;
- savoir effectuer une veille réglementaire ;
- savoir évaluer de façon permanente le respect de l'ensemble des obligations auxquelles la mutuelle est assujettie ;
- savoir identifier et évaluer les risques de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire ;
- savoir intervenir lors de l'analyse de scénario sur des choix stratégiques pouvant affecter le profil de risques dans le cadre des travaux ORSA.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La structure du système de gestion des risques s'inscrit en cohérence avec « les 3 piliers » de la directive Solvabilité 2 :

- le pilier 1 : les exigences quantitatives ;
- le pilier 2 : les exigences qualitatives ;
- le pilier 3 : les informations à destination du public et du superviseur.

Elle est un outil indispensable de bonne gestion d'entreprise.

Ainsi, en application de l'article 44 de la directive Solvabilité 2 et de l'article 259 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, Unéo a mis en place un système de gestion des risques. Ce système permet d'identifier puis d'évaluer les risques auxquels la mutuelle est exposée dans le cadre de toutes ses activités. Cela comprend :

- un dispositif de détection et d'évaluation des risques ;
- des activités de contrôles ;
- l'intégration des processus décisionnels de l'organisme.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

B.3.1 Présentation du système de gestion des risques

Le dispositif mis en place au sein d'Unéo s'appuie sur les composantes suivantes :

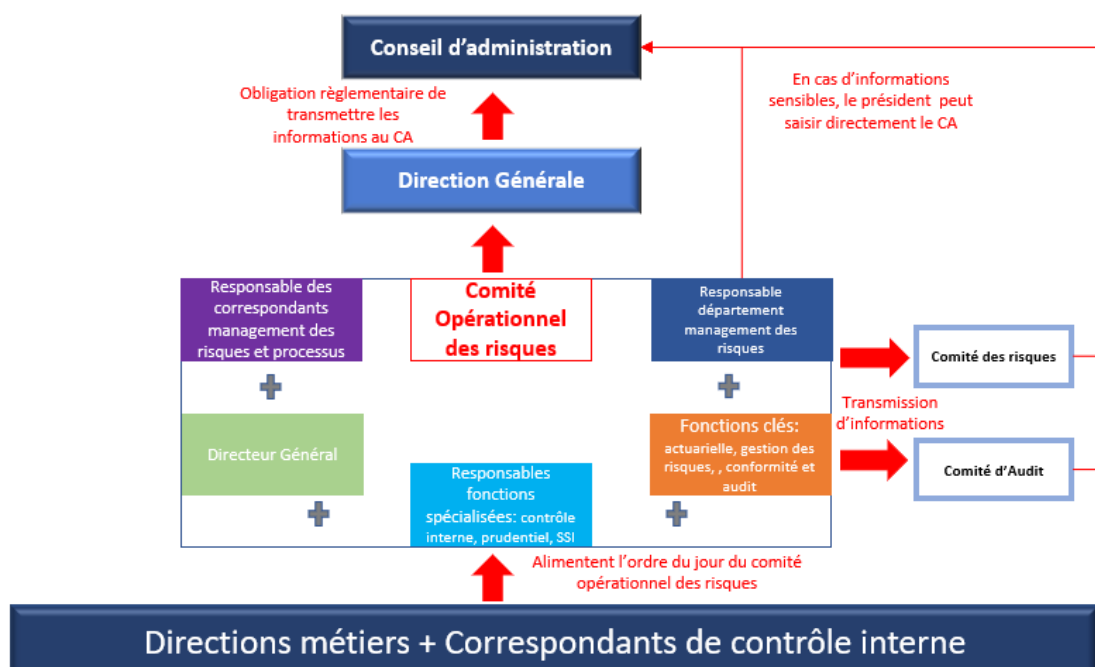
- les directions opérationnelles, « propriétaires » de risques ;
- le comité opérationnel des risques (COR) ;
- le responsable de la fonction clé gestion des risques ;
- le dirigeant opérationnel, également dénommé directeur général ;
- le comité d'audit ;
- le comité des risques ;
- le conseil d'administration.

Ce dispositif vise à remplir les objectifs suivants :

- identifier et suivre les risques ;
- mesurer le profil de risque d'Unéo et valider sa conformité au positionnement stratégique de l'entreprise ;
- définir un cadre d'appétence reflétant les objectifs et contraintes d'Unéo sur son horizon de pilotage ;
- décliner ce cadre d'appétence en limites de risques opérationnelles, permettant la mise en œuvre de processus d'alerte quant aux différents risques suivis.

La démarche poursuivie est cyclique et fait intervenir l'ensemble des acteurs de la Mutuelle. L'ORSA implique directement le conseil d'administration et est au centre du système de gestion des risques.

Le schéma suivant présente l'organisation du dispositif de gestion globale des risques :



Le comité opérationnel des risques, le comité des risques et le comité d'audit jouent un rôle central dans la gestion des risques d'Unéo. Ils constituent la charnière entre la stratégie validée par le conseil d'administration et les directions opérationnelles, « propriétaires » de risques.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Le système global de gestion des risques mis en place au sein d’Unéo couvre la totalité du périmètre des activités pouvant présenter un niveau de criticité significatif et susceptible de représenter une menace pour son activité, la qualité du service rendu aux adhérents, la pérennité de son modèle économique ou sa capacité à couvrir ses engagements assurantiels.

Afin de suivre le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques existant, une revue des risques est menée annuellement sur l’ensemble du périmètre d’Unéo.

Les objectifs de cette démarche sont de poursuivre l’identification des risques opérationnels de la Mutuelle ainsi que de recenser les différentes activités de contrôles.

Ces recensements permettent de réaliser les revues de contrôle interne et de s’assurer ainsi de la couverture des risques. Ce travail de recensement permet également d’améliorer l’évaluation de la pertinence du dispositif en place.

B.3.2 Suivi et pilotage du dispositif

- Identification des risques et cartographie : réalisée selon la méthodologie décrite dans la politique de gestion du risque opérationnel ;
- Revue de la cartographie des risques : proposée annuellement au comité opérationnel des risques avant d’être examinée par le comité des risques et le comité d’audit avant transmission pour information au conseil d’administration ;
- Reporting interne suivi des risques : réalisé périodiquement et notamment communiqué au comité des risques. Présentation des indicateurs de suivi des activités de contrôles, des plans d’action et des incidents ;
- Reporting interne tableaux de bord risques - Tableaux de bord relevant de la déclinaison des indicateurs définissant le cadre d’appétence en tolérances aux risques ;
- Reporting externe : un rapport ORSA est transmis chaque année au régulateur.

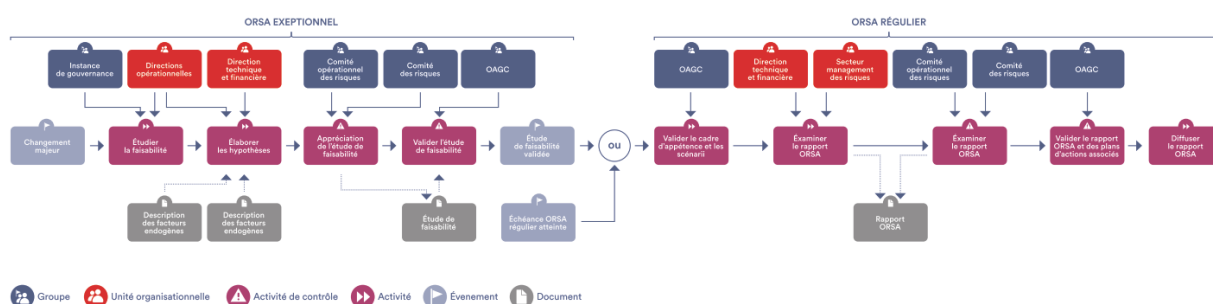
	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

B.3.3 Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS)

B.3.3.1 Eléments généraux de gouvernance liés à l'ORSA/EIRS au sein d'Unéo

Le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS), également appelé en anglais *Own risk and solvency assessment* (ORSA), est placé sous la responsabilité de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (OAGC).

Présentation du processus organisationnel d'élaboration et de validations de l'ORSA/EIRS



B.3.3.2 Vision globale de la démarche ORSA au sein d'Unéo

L'ORSA est au cœur de la gestion des risques d'Unéo et constitue désormais le principal outil permettant l'adéquation de la stratégie de gestion des risques d'Unéo avec sa stratégie globale d'entreprise.

La gestion des risques au sein d'Unéo se caractérise par un processus cyclique composé des étapes suivantes :

- étape 1 : identifier et classer l'ensemble des risques auxquels Unéo est exposé ;
- étape 2 : définir le cadre d'appétence, les scénarios à prendre en compte et les actions de management correspondantes ;
- étape 3 : réaliser les projections et les analyses de sensibilités sur les différents scénarios retenus (scénario central et scénarios stressés) ;
- étape 4 : établir les plans d'actions nécessaires en matière de gestion des risques opérationnels, techniques, financiers et de gestion du capital ;
- étape 5 : réaliser le rapport ORSA ;
- étape 6 : décliner l'appétence aux risques en tolérance et limites de risques (en considérant les métriques retenues et en se basant sur les enseignements tirés du volet quantitatif de l'exercice ORSA) ;
- étape 7 : suivre les indicateurs de risques, identifier les dépassements de limites de risques et prendre les mesures correctives nécessaires en fonction du niveau atteint dans le processus d'alerte.

Ces différentes étapes sont composées de :

- processus relevant d'une démarche prospective d'évaluation *a priori* des risques auxquels Unéo est exposée, de leurs impacts sur le respect de ses contraintes réglementaires et l'atteinte de ses objectifs ;
- processus relevant d'une démarche rétrospective participant au suivi *a posteriori* des risques et à la mise en œuvre, au besoin, d'actions correctives.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

B.3.4 Déclaration sur la fréquence d’approbation de l’évaluation interne des risques et de la solvabilité par l’organe d’administration, de gestion ou de contrôle (OAGC)

Conformément aux exigences réglementaires, un ORSA régulier est réalisé sur une base annuelle. Des ORSA ponctuels peuvent être mis en œuvre à l’initiative de l’OAGC, de sorte à évaluer l’impact sur le profil de risques de la mutuelle et son activité de facteurs endogènes et exogènes majeurs.

Des scénarios, ou combinaisons de scénarios, susceptibles de se produire et pouvant entraîner une modification substantielle du profil de risque d’Unéo sont identifiés/mis à jour chaque année. Ces éléments « déclencheurs » d’ORSA non régulier sont principalement les suivants :

- facteurs endogènes telle qu’une modification significative du portefeuille des offres Unéo, ...
- facteurs exogènes telles que la prise en compte d’évolutions réglementaires, l’évolution rapide du contexte concurrentiel, ...

En tout état de cause, des amendements majeurs des limites, tolérances et indicateurs d’appétence utilisés constituent des cas fortement susceptibles de déclencher un ORSA non régulier.

L’exécution d’un ORSA non régulier et ses résultats permettent alors d’apporter une aide à la décision stratégique.

Chaque exercice ORSA fait l’objet d’un rapport qui est approuvé par le directeur général, fait l’objet d’un avis qui est formulé par le comité des risques et est validé par le conseil d’administration.

B.3.5 Déclaration expliquant comment l’entreprise a déterminé ses propres besoins de solvabilité compte tenu de son profil de risque ainsi que les interactions entre la gestion de ses fonds propres et son système de gestion des risques

Intégration aux outils de projection (modélisation)

Dans l’objectif de disposer d’une méthodologie et d’un outil de calcul du profil de risque, la démarche suivante est appliquée :

- étape 1 : élaboration d’une méthodologie de calcul du profil de risque, sous une mesure de risque différente de celle de la formule standard (à 90 % au lieu de 99,5 %) ;
- étape 2 : projection des éléments bilanciaux sur l’horizon stratégique ;
- étape 3 : définition des scénarios de stress et implémentation dans les outils de projection ;
- étape 4 : détermination du capital ORSA.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 La politique de contrôle interne

La politique de contrôle interne a fait l’objet d’une révision en février 2025 et a pour objet de fixer les règles de l’activité de contrôle interne d’Unéo et de retracer les dispositifs de mesure, de surveillance, d’encadrement des risques auxquels Unéo est exposée et la manière dont la mutuelle s’assure à tout instant de l’adéquation de l’efficacité de son dispositif de contrôle interne par rapport à ses activités.

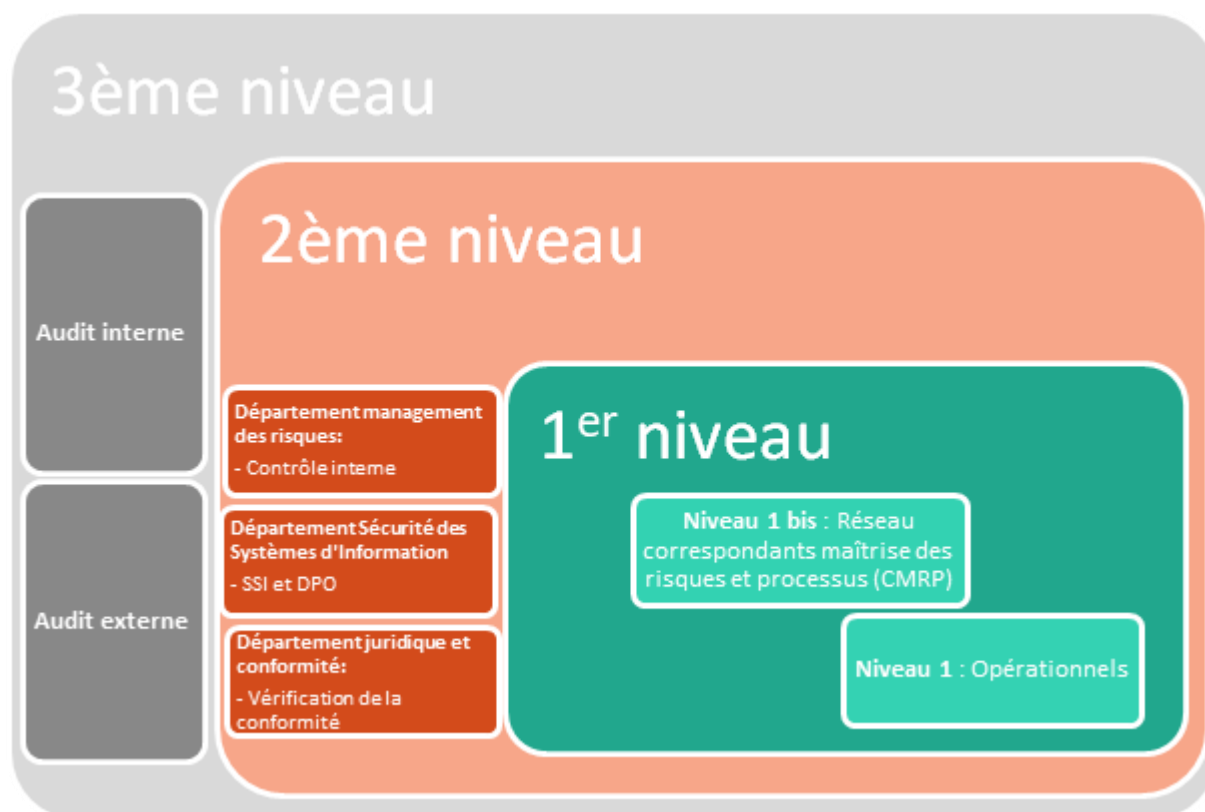
	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

B.4.2 Le système de contrôle interne

Dans le cadre du dispositif de contrôle interne, plusieurs niveaux de contrôles sont mis en place au sein d'Unéo. Des contrôles opérationnels ainsi que des contrôles intermédiaires permettent d'attester de la bonne gestion des opérations au niveau des métiers.

Afin de coordonner ces différents niveaux de contrôle, Unéo s'appuie sur son réseau de correspondants management des risques et processus (CMRP) et de leurs responsables.

L'efficacité du dispositif de maîtrise des risques (i.e. de contrôle interne) repose sur la coordination entre les différents niveaux de contrôle :



- Le niveau 1 se décompose ainsi :
 - Niveau 1 : le contrôle est réalisé par l'opérationnel (autocontrôle) ou par un autre opérationnel (contrôle mutuel) qui vérifie la validité des informations, la présence des pièces justificatives, la cohérence des informations, etc. Les contrôles automatiques via les systèmes d'information correspondent également à ce niveau de contrôle.
 - Niveau 1bis : assuré par des parties prenantes au sein des entités opérationnelles appelées « correspondants » ou CMRP, qui vérifient, *a posteriori*, l'application correcte des procédures et des normes de gestion internes ; en ce sens les CMRP sont hiérarchiquement rattachés aux directions opérationnelles
- Le niveau 2 regroupe au sein des entités organisationnelles « département management des risques », « département sécurité des systèmes d'information » et « département juridique et conformité », les périmètres d'activités suivants :
 - **le contrôle interne** : assuré par le service contrôle interne, en charge notamment de la vérification, du suivi et de l'analyse des contrôles et anomalies remontées par le « 1^{er} niveau », de la réalisation des contrôle de 2^{ème} niveau et de la mise en place de la politique de risque (normes

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

de gestion et procédures, outils et méthodes de mesure et de suivi) conformément aux orientations de la direction générale.

Le service de contrôle interne doit également prendre en compte dans son périmètre un certain nombre d'acteurs, en particulier, à l'externe comme les prestataires externes essentiels (PEE) lorsque la mutuelle sous-traite une fonction ou une activité qu'elle estime importante ou critique et en interne des référents qui sont désignés.

- **la sécurité, la continuité et la conformité du système d'information (SSI)** : assurée par le responsable SSI et de la continuité de l'activité (RSSI), en charge de définir la politique de sécurité du SI et de veiller à son application. Le RSSI anime et contrôle la mise en œuvre de la politique SI. Il garantit également, par sa fonction de délégué à la protection des données personnelles (DPO), les droits et libertés fondamentales des personnes dont les données sont collectées au sein de la mutuelle. Il effectue un travail de veille technologique et réglementaire sur son domaine et propose des évolutions qu'ils jugent nécessaires pour garantir la sécurité du système d'information. Le RSSI a un rôle de conseil, d'assistance, d'information, de formation et d'alerte. Le RSSI doit également s'assurer du maintien en conditions opérationnelles du plan de continuité d'activité (PCA). Le PCA fait l'objet d'une description détaillée dans la politique écrite qui lui est consacrée.

- **la vérification de la conformité** : assurée par la fonction de vérification de la conformité, en charge du respect des lois et des réglementations applicables. Elle effectue une veille réglementaire, identifie et évalue les risques de non-conformité et met en place un ensemble d'actions visant à garantir le respect des normes applicables à la mutuelle, ses dirigeants, ses collaborateurs et les tiers ayant des relations avec elle.

- Le niveau 3 se décompose ainsi :

- Niveau 3.1 : l'audit interne évalue de façon périodique l'efficacité et la pertinence du dispositif de contrôle interne. Les missions d'audit permettent également de veiller au respect des règles de fonctionnement et des réglementations. Enfin, l'audit interne rapporte directement au directeur général et au comité d'audit, auquel il transmet ses constats et recommandations éventuelles d'amélioration du dispositif de contrôle interne.
- Niveau 3.2 : l'audit externe peut être réalisé par des parties ayant un intérêt direct dans la mutuelle ou par des organismes externes indépendants.

L'ACPR et les commissaires aux comptes (CAC) par leurs missions respectives couvrent l'ensemble du dispositif :

- Le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a pour but de s'assurer qu'Unéo est en mesure de tenir à tout moment ses engagements contractés envers les adhérents et respecte la marge de solvabilité fixée par voie réglementaire. Ces contrôles peuvent s'effectuer sur pièces ou se dérouler sur place. De plus, l'ACPR est chargée de surveiller la mise en place du dispositif de contrôle interne et des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux (LCB-FT) ainsi que des pratiques commerciales et de la protection de la clientèle.
- Les commissaires aux comptes (CAC) procèdent à l'audit comptable et financier et à la validation des comptes. Ils doivent également vérifier le respect par la mutuelle auditée de certaines dispositions légales prévues par le code de la mutualité. Enfin ils peuvent émettre des recommandations portant sur la gestion des risques de la mutuelle. Dans ce cadre, ils prennent connaissance du dispositif de contrôle interne de la mutuelle afin d'identifier et d'évaluer le risque d'anomalie significative dans les comptes et ce, pour concevoir et mettre en œuvre leurs procédures d'audit. Ils présentent leurs observations sur les différents rapports qui sont produits.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

B.4.3 Description de la mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est une partie intégrante du système de contrôle interne d'Unéo.

Sa mise en œuvre se base sur le dispositif décrit au sein de la politique écrite de conformité validée par le conseil d'administration.

L'organisation du dispositif de conformité comporte les étapes suivantes :

- la détection de risques de non-conformité,
- l'identification, l'évaluation des risques de non-conformité
- l'élaboration des dispositifs de maîtrise et de traitement des risques de non-conformité
- le pilotage du risque de non-conformité.

La mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité se base également sur l'application d'un plan de conformité qui présente les activités de la fonction de vérification de la conformité de (ou des) l'année(s) à venir et qui permet de s'assurer du déploiement de l'ensemble des étapes du processus de mise en conformité au périmètre de la fonction de vérification de la conformité.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.1 La politique d'audit interne

La politique d'audit interne a pour objet de fixer les règles de fonctionnement de l'activité d'audit interne, son organisation, son positionnement et la méthodologie employée pour assurer la maîtrise des risques et des activités de l'entreprise. Elle est revue annuellement.

La politique d'audit interne a fait l'objet d'une révision en décembre 2025 sans modification significative apportée.

B.5.2 L'audit interne dans le dispositif de contrôle interne

L'audit interne représente le 3^{ème} niveau du système de contrôle interne et de maîtrise des risques d'Unéo. Par ses activités, l'audit interne s'assure que les processus de gestion du risque fonctionnent correctement et que les principaux risques sont maintenus à un niveau acceptable.

Conformément à la méthodologie recommandée par L'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI) qui est le chapitre français de l'*Institute of Internal Auditors* (IIA), l'audit interne élabore son plan d'audit pluriannuel grâce à une **approche par les risques**.

La chronologie de ce plan d'audit est fondée notamment sur :

- une hiérarchisation des activités à risques,
- les contributions des activités à la mise en œuvre des axes stratégiques d'Unéo,
- les enjeux de conformité.

Cette approche prend en compte la totalité des activités et le système complet de gouvernance.

La mise en place opérationnelle de cette approche par les risques permet à l'audit interne de fixer ses priorités de missions.

Ainsi, l'auditeur interne, à travers le plan d'audit pluriannuel, se focalise sur les zones de risques pré-identifiées. Ce plan d'audit peut être amené à être modifié en cours d'année en fonction de nouveaux risques identifiés et/ou d'incidents avérés.

Afin de préserver l'indépendance de la fonction audit interne et son objectivité sur les travaux qu'elle réalise, la fonction d'audit interne fait à Unéo l'objet d'une double supervision par la direction générale et le comité d'audit.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Elle est rattachée à la direction générale dans le cadre de son statut de cadre salarié et de façon fonctionnelle au comité d'audit.

Le responsable de l'audit interne n'est pas autorisé à accomplir des tâches opérationnelles pour l'organisation. Pour certains audits exigeant des expertises spécifiques, l'audit interne pourra avoir recours à des compétences externes placées sous la responsabilité de l'audit interne. Le recours à ces compétences externes devra obéir au respect des règles en vigueur à Unéo (ex : règles de conformité, de sous-traitance, d'accès au SI d'Unéo, etc.).

B.6 Fonction actuarielle

Les points clés du dispositif en place au sein d'Unéo concernant la fonction actuarielle sont les suivants :

- maintien en interne des tâches de production réglementaire (calcul des provisions techniques et des capitaux réglementaires, production des simulations ORSA, ...) et de reporting ;
- externalisation des travaux de la fonction actuarielle de sorte à tenir compte des contraintes organisationnelles et disposer d'expertises extérieures pour la coordination et la validation du calcul des provisions techniques et pour compléter le respect des attentes réglementaires relatives à la fonction via la mise en place des analyses et rapports idoines (en particulier le rapport actuariel) ;
- maintien, conformément à l'attendu réglementaire, de la responsabilité de la fonction en interne.

Le calcul des provisions techniques est réalisé au sein de la direction technique et financière par le domaine contrôle prudentiel.

Dans le cadre de l'externalisation de la fonction actuarielle, les échanges trimestriels entre le domaine contrôle prudentiel et le prestataire de services portent uniquement sur les différences de données et de méthodologies afférant aux calculs, ainsi que les faits marquants de la période.

Le rapport actuariel de clôture 2023 a jugé le niveau des provisions techniques suffisant et adéquates les politiques de souscription et de réassurance.

L'externalisation de la fonction actuarielle a fait l'objet d'une notification écrite à l'ACPR le 21 juillet 2021.

B.7 Sous-traitance

Unéo a mis en place une politique écrite de sous-traitance revue et validée par son conseil d'administration du 30/04/2025.

La politique de sous-traitance d'Unéo précise le dispositif qu'Unéo a mis en place afin de suivre la performance et les risques liés à la sous-traitance d'une activité ou d'une fonction opérationnelle importante ou critique. Le recours à la sous-traitance s'inscrit dans le cadre de la politique stratégique menée par Unéo.

Ainsi, la politique de sous-traitance comporte :

- une présentation de la manière dont Unéo décline opérationnellement les exigences réglementaires issue de la directive Solvabilité 2 concernant la sous-traitance de toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique,
- une présentation du risque de sous-traitance et des dispositifs mis en place pour le gérer (de son évaluation, à son traitement),
- une présentation des différents éléments de reporting et de communication engagés par Unéo.

Le dispositif de sous-traitance mis en place au sein d'Unéo lui permet de s'assurer que le recours à l'externalisation d'une activité ou fonction opérationnelle importante ou critique n'est pas susceptible de compromettre gravement la qualité de son système de gouvernance, d'accroître indûment le risque opérationnel ou de nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard de ses assurés/adhérents.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Lors de cette révision 2025, les éléments relatifs à la réglementation DORA (Digital Operational Resilience Act) et en lien avec la sous-traitance, ont été intégrés.

Les sous-traitances d'activités ou fonctions considérées comme critiques ou importantes en application de la politique écrite d'Unéo sont signalées dans le tableau suivant :

Activité ou fonction importante ou critique externalisée	Ressort territorial où se situe le prestataire de service en charge de l'activité ou fonction externalisée
Externalisation de certains travaux de la fonction actuarielle	Ile de France
Externalisation du système d'information de gestion des prestations	Occitanie
Externalisation d'une partie la gestion de la liquidation des prestations et du traitement des courriers de gestion	Champagne-Ardenne
Externalisation du courrier et GED des documents	Mayenne
Gestion d'un portefeuille d'obligations	Ile de France
Externalisation d'une partie de la gestion des contrats collectifs santé et prévoyance	Bretagne

B.8 Autres informations

Dans la cadre de la mise en conformité avec la réglementation DORA (Digital Operational Resilience Act), entrée en application le 17/01/2025, Unéo s'est fait accompagner par un cabinet externe afin de réaliser un diagnostic de situation. Il ressort de ce diagnostic plusieurs recommandations à mettre en œuvre afin d'arriver à un taux de conformité répondant aux exigences de la réglementation. Le programme de mise en conformité s'étend jusqu'au 31/12/2026.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque est la représentation de l'exposition globale aux risques d'Unéo. Afin d'évaluer son profil de risque, Unéo complète les scénarios de risques pris en compte dans l'évaluation du SCR par des scénarios qui lui sont propres et liés à la dimension pluriannuelle ainsi qu'au contexte de continuité d'activité liés à l'ORSA.

Dans le cadre de l'évaluation de sa marge de solvabilité sous le régime Solvabilité 2, Unéo met en œuvre la formule standard prévue par cette même réglementation. L'ensemble des spécifications techniques utilisées par la mutuelle pour le calcul de cette marge de solvabilité sont issues du règlement délégué (UE) 2015/35 mis à jour des modifications apportées par le règlement délégué (UE) 2019/981.

L'approche développée pour calculer la marge de solvabilité sous cette formule standard est modulaire afin de répondre au besoin spécifique de chaque type de risque. Le calcul de la marge requise pour chaque module ou sous-module de risque est le plus souvent effectué par un scénario stressé qui mesure l'impact d'un choc sur les paramètres susceptibles de jouer sur le risque en question. Les marges ainsi déterminées sont ensuite agrégées de manière à tenir compte de la dépendance entre les risques.

De manière synthétique, la marge de solvabilité calculée au 31 décembre 2025 se décompose de la manière suivante :

- marge de solvabilité / Risque santé = 129 648K€
- marge de solvabilité / Risque vie = 142 K€
- marge de solvabilité / Marchés financiers = 100 673K€
- marge de solvabilité / Risque de défaut = 8 033 K€
- marge de solvabilité / Risque opérationnel = 20 457K€
- Impôts différés = - 10 002 K€
- gain de diversification = - 52 819 K€

SCR GLOBAL = 196 134 K€

Rapportée à des fonds propres évalués à 468 475 K€, nous obtenons un taux de marge atteignant 239 %.

Les développements dans les parties suivantes, notamment la partie E.2.1, permettent d'apporter des éléments d'analyse sur chaque module de cette marge de solvabilité.

C.1 Risque de souscription

La Mutuelle considère le risque de souscription sur 4 lignes d'activité :

- 1 – Santé frais médicaux ;
- 2 – Santé Indemnités journalières et temporaire décès. La temporaire décès, correspondant aux garanties décès des produits Engagement et Prévoyance ;
- 30 – Vie avec participation aux bénéfices ;
- 33 – Rente découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé.

A noter que dans le cadre des garanties de frais de soins à l'internationale Unéo est réassurée, ainsi que la gamme prévoyance, cela permet d'atténuer les risques. En effet, les traités de réassurance existants sont les suivants :

- Unéo Monde est réassuré par AXA France Vie depuis le 1^{er} janvier 2015 grâce à un traité proportionnel en quote part et un XS est également mis en œuvre ;
- L'offre PSC Etranger fait également l'objet d'une couverture en réassurance auprès d'AXA en quote-part ;

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

- Les produits Engagement Prévoyance et Ciblage Prévoyance font l'objet d'une couverture en réassurance auprès de Covéa en combinant un XS par tête, un XS Catastrophe, et une quote part.

C.2 Risque de marché

Le module de risque de marché a pour objectif de quantifier le besoin en capital généré par des pertes dues aux fluctuations des prix des instruments financiers. Ce risque peut résulter des variations des cours des actions, des cours des matières premières, des taux d'intérêt, des taux de change, etc.

Au global on observe une hausse des expositions en lien avec l'augmentation du montant en portefeuille.

L'évolution observée du SCR de marché est due à l'évolution de la composition du portefeuille, à la hausse des expositions et du Dampener.

Ce risque est analysé plus en détail en partie E.2.1.3.

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers sur lesquels la mutuelle détient des créances.

Le SCR de contrepartie est stable par rapport à 2024.

Ce risque est analysé plus en détail en partie E.2.1.4.

C.4 Risque de liquidité

En termes de risques de duration, la majeure partie des risques est de court terme, puisque l'activité de la mutuelle est principalement consacrée aux remboursements santé. De ce fait, un adossement strict entre les actifs et les passifs techniques de la mutuelle n'apparaît pas pertinent, puisque celle-ci dispose très largement des liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements.

Ce risque est analysé plus en détail en partie E.2.1.5.

C.5 Risque opérationnel

C.5.1 Appréhension du risque opérationnel au sein d'Unéo

Le risque opérationnel est le risque de pertes (plus particulièrement financières, mais d'autres types de pertes sont possibles) liées à une défaillance ou un dysfonctionnement de processus, de systèmes d'information, des hommes ou liées à des événements extérieurs. Le risque opérationnel inclut également les risques juridiques et de non-conformité.

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qu'engendre le non-respect par l'entreprise de dispositions légales ou réglementaires, de normes professionnelles et déontologiques applicables à ses activités.

Les risques opérationnels auxquels Unéo peut être exposée sont identifiés, évalués puis représentés au travers d'une cartographie des risques. Les activités de contrôle identifiées sont prévues pour assurer la maîtrise des risques opérationnels.

Plusieurs types de risques sont rattachées à la classe des risques opérationnels couvrant ainsi les domaines suivants :

- fraude interne ;
- fraude externe ;

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

- pratiques de l'employeur, santé et sécurité sur le lieu du travail ;
- conformité clients, produits et réglementations ;
- dommages aux actifs corporels ;
- défaillances des systèmes d'information ;
- défaillances d'exécution et de processus ;
- défaillance du reporting financier et comptable ;
- défaillances de gestion de projets ;
- défaillances de tiers.

Les risques opérationnels identifiés sont évalués par les différents correspondants management des risques et processus (CMRP) sur l'ensemble du périmètre des activités de la mutuelle. L'évaluation de la criticité des risques opérationnels est obtenue en fonction de la probabilité de survenance et en fonction de la gravité d'un ou de plusieurs impacts.

Les risques opérationnels sont également suivis grâce à la collecte des incidents. Les incidents déclarés peuvent faire l'objet d'une valorisation. Enfin, l'ensemble est suivi au sein du comité opérationnel des risques et portés à la connaissance de l'OAGC notamment via le comité des risques et le comité d'audit.

C.5.2 Cartographie des risques d'Unéo

Suite à la campagne de risques menée sur 2024 – 2025, 204 risques sont désormais intégrés dans la cartographie des risques. La campagne de révision de l'évaluation des risques a fait apparaître 22 risques importants, tels qu'ils apparaissent sur la cartographie ci-dessous :

Cotation nette

Très grave	4	1	1	1
Grave	13	14	8	1
Limité	37	35	13	6
Faible	42	17		2
	Très peu fréquent /probable	Peu fréquent /probable	Fréquent /probable	Très fréquent /probable

4	Critique
18	Important
64	Modéré
109	Mineur
9	Non évalué

204

Parmi ces 204 risques, 9 sont non évalués soit – de 4% des risques identifiés. 85% des risques sont évalués dans les zones de risques « mineur » ou « modéré » et 11% présentent un risque « important » ou « critique » pour la mutuelle.

Cette cartographie continue des risques et le système de gestion des risques permettent de mettre en place et piloter les activités de contrôles nécessaires pour garantir la maîtrise des risques quel que soit leur statut dans la cartographie.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

C.6 Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par Unéo susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

C.7 Autres informations

Dans cette partie C du rapport, aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par Unéo susceptible d'impacter le profil de risque et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 Actifs

Hors participation stratégique, les actifs font l'objet d'une cotation continue.

Actifs du bilan valorisé en norme Solvabilité 2

Actifs - En K€	2025	2024
Goodwill	0	0
Frais d'acquisition différés	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
Actifs d'impôts différés	419	1 725
Excédent du régime de retraite	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	6 571	6 381
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	528 144	499 638
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	6 819	7 140
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	43 879	42 309
Actions	0	0
Actions – cotées	0	0
Actions – non cotées	0	0
Obligations	248 955	226 147
Obligations d'État	65 484	71 100
Obligations d'entreprise	180 474	149 098
Titres structurés	2 997	5 949
Titres garantis	0	0
Organismes de placement collectif	226 632	222 323
Produits dérivés	0	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1 859	1 719
Autres investissements	0	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0	0
Prêts et prêts hypothécaires	1 419	1 301
Avances sur police	0	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	1 419	1 301
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	2 593	3 052
Non-vie et santé similaire à la non-vie	1 077	1 640
Non-vie hors santé	0	0
Santé similaire à la non-vie	1 077	1 640
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	1 516	1 412
Santé similaire à la vie	1 516	1 412
Vie hors santé, UC et indexés	0	0
Vie UC et indexés	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	8 024	8 446
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
Autres créances (hors assurance)	5 208	5 557
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	95 309	59 020
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1 418	1 603
Total de l'actif	649 106	586 722

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

D.1.1 Les actifs corporels et incorporels

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro sous solvabilité 2 sauf si l'on peut démontrer qu'ils peuvent être vendus séparément et avoir une valeur de cession, dans ce cas ils seront valorisés à la valeur nette comptable.

Les actifs corporels de la mutuelle sont repris pour leur valeur nette comptable, qui est représentative de leur juste valeur, les dépréciations et/ou amortissements constatés conférant une valeur économique à ces actifs.

Le poste des actifs incorporels est principalement composé des dépenses liées au système d'information et au CRM de la mutuelle. Unéo considère que ces actifs n'ont aucune valeur marchande car ces outils, propres à la mutuelle, ne sont pas commercialisables.

De ce fait, ils sont valorisés à zéro en éliminant la valeur nette comptable de ces postes, conformément à la norme applicable.

D.1.2 Les actifs financiers

D.1.2.1 Les principes

Immobilier / actions / participations / obligations

Les postes comptables d'actifs financiers sont reclassés selon le modèle du bilan « Solvabilité 2 » en valeur patrimoniale nette d'ajustements comptables (amortissements et provisions), leurs valeurs sont ensuite substituées par les valeurs économiques permettant une analyse ligne à ligne des plus et moins-values latentes.

Les actions cotées, obligations et les produits structurés sont à valoriser selon leur prix de marché ou prix de cotation.

Les participations et l'immobilier sont à retenir pour leur valeur économique, après comptabilisation d'une éventuelle provision pour dépréciation.

Provision pour dépréciation durable (PDD) et provision pour risque d'exigibilité (PRE)

Les PDD sont rattachées à leurs lignes de titres afin que leur valeur nette comptable (VNC) soit ramenée à leur valeur économique. Les VNC sont remplacées par la valeur de marché de chaque titre permettant de dégager la plus-value nette et l'imposition latente de chaque position.

En 2025, Unéo ne comptabilise pas de PRE et comptabilise des PDD à hauteur de 11 729 K€.

Autre point

S'agissant des souscriptions de parts de société non cotées pour lesquelles il n'existe pas de marché organisé, elles sont évaluées selon leur valeur économique estimée.

Dans le cadre du bilan comptable, la surcote est classée au passif alors qu'elle est intégrée à la valeur des actifs dans le cadre de la présentation du bilan en valeur nette comptable sous Solvabilité 2.

D.1.2.2 Les règles

L'immobilier et les participations immobilières

L'immobilier détenu en direct et les OPCVM immobiliers sont retenus à leur valeur d'expertise. Cette expertise est réalisée par des experts indépendants, reconnus par l'ACPR.

Les participations dans les entreprises liées doivent être évaluées sur la base de prix de marchés cotés sur des marchés actifs. En l'absence de marché coté organisé, les participations détenues par Unéo - soit des participations de SCI - font l'objet d'une expertise annuelle.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

La valeur totale de l'investissement (parts de la SCI et avances en comptes courants) de la mutuelle dans une SCI a fait l'objet d'une provision pour dépréciation afin de ramener celle-ci à une valeur économique, correspondant à la valeur d'expertise déterminée par un professionnel indépendant.

Les actions

Les actions et les OPCVM d'actions cotés sont retenus à leur prix de marché.

Les actions et OPCVM d'actions non cotés et pour lesquels il n'existe pas de marché organisé sont retenus soit à leur valeur d'expertise lorsqu'elle a été déterminée, soit à leur valeur nette comptable.

Les obligations

Les obligations, les OPCVM d'obligations, ainsi que les produits structurés sont retenus à leur prix de marché.

Les dépôts à terme

Les fonds en dépôt sont retenus à leur valeur nette comptable.

Les prêts

Les prêts sont retenus à leur valeur nette comptable après constat d'une éventuelle provision pour dépréciation.

D.1.3 Montants recouvrables au titre de la réassurance

Les montants recouvrables au titre de la réassurance ont été réévalués selon les normes Solvabilité 2.

Ainsi, le montant des provisions techniques enregistré en comptabilité a été remplacé par le montant des *Best Estimate*.

D.1.4 Les créances

Les créances qui ont une antériorité supérieure à 1 an sont à valoriser à leur valeur économique en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés.

Ainsi, eu égard à leur très faible proportion supérieure à un an, les créances en lien avec l'activité d'assurance et les autres créances ont été reprises pour leur valeur nette comptable.

D.1.5 Les impôts différés actifs

La mutuelle examine, dans le cas d'impôt différé actif, si la réalisation de futurs bénéfices taxables est probable et si une déduction de cet actif d'impôt est envisageable dans un délai raisonnable.

La mutuelle comptabilise des impôts différés actifs pour un montant de 419 K€.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

D.2 Provisions techniques

D.2.1 Lob 1 – Frais médicaux (Santé Non similaire à la vie - NSLT)

Santé – Frais médicaux : *LoB* 1 correspondant aux garanties santé (Offres Référence Santé, Engagement Santé, Renfort, Ciblage santé, Internationale et Monde) ;

BE Sinistres

Méthodologie et périmètre

Le calcul des provisions pour sinistres s'effectue avec la méthode *Chain Ladder* sur un historique de 3 ans des cadences de règlements. A partir des coefficients de passage sont projetées les prestations à payer au titre des soins antérieurs à partir de la moyenne de ces coefficients.

Sont intégrés les frais de gestions des sinistres.

S'agissant du périmètre, l'ensemble des offres Unéo « Santé - Frais médicaux » est pris en compte dont l'action sociale LII. En effet, dans le cadre du régime Solvabilité 2, les prestations d'action sociale LII sont intégrées au calcul des BE sinistres contrairement aux calculs réalisés dans le cadre du régime dit « Solvabilité 1 ».

Dans le cadre du régime prudentiel en application depuis le 1er janvier 2016, les flux sont actualisés selon la courbe des taux publiée par l'EIOPA. Sous Solvabilité 1, les flux ne sont pas actualisés.

BE Primes

Méthodologie

$$BE (Primes) = CR * UPR + (CR - 1) * PVFP + AC * PVFP$$

Où :

- C/R est le ratio sinistre/prime combiné ;
- UPR est la provision pour prime non acquise. Elle est nulle puisqu'Unéo n'a pas enregistré de telles primes dans ces comptes ;
- PVFP correspond au flux de primes futures projeté en corrélation avec la durée des engagements de la mutuelle et actualisé avec la courbe des taux de l'EIOPA au 31 décembre 2024 ;
- AC est le taux de frais d'acquisition et d'administration.

Le montant de frais est réparti par ligne d'activité au poids des cotisations de l'année N pour obtenir le montant des frais liés à chaque *LoB*.

Les frais de gestion des placements sont intégrés au prorata des Best Estimate.

Prise en compte de la réassurance

L'offre santé Unéo Monde et PSC Etranger est réassurée par AXA. Ainsi, la réassurance est prise en compte dans les calculs afin d'isoler les montant de BE recouvrables au titre de ce programme de réassurance.

Marge pour risque

Une marge de risque est déterminée à partir de la méthode simplifiée fondée sur la duration.

Résultats

Le Best Estimate (BE) est en hausse entre 2024 et 2025, ainsi que la marge pour risque.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Le détail des résultats est présenté ci-dessous :

Provisions techniques - En K€	Santé NSLT - LoB 1			
	31/12/2025	31/12/2024	Evolution	Evolution (%)
BE brut	34 627	32 331	2 297	7%
Dont BE Sinistres	55 908	53 054	2 853	5%
Dont BE Primes	- 21 280	- 20 724	- 557	3%
BE net	34 350	31 638	2 711	9%
Dont BE Sinistres	54 609	51 713	2 895	6%
Dont BE Primes	- 20 259	- 20 075	- 184	1%
Marge de risque	9 077	8 431	646	8%
Total provisions techniques	43 427	40 069	3 358	8%

D.2.2 Lob 2 - Indemnité journalière

La *LoB 2* couvre les indemnités de revenu et les temporaires décès (auparavant classées en *LoB 33*). Au titre de l'indemnité de revenu elle concerne les produits Référence IAS, IAS Engagement, IAS Ciblage 95 %, Primes Ciblage et OMR (Option Maintien de revenu). Au titre de la temporaire décès, les produits Engagement Prévoyance et Ciblage Prévoyance sont concernés.

BE Sinistres

- Calcul des provisions mathématiques en utilisant la table du BCAC ;
- Intégration des provisions pour sinistres inconnus ;
- Prise en compte du taux de boni/mali ;
- Ajout des frais de gestion des sinistres et de placements ;
- Actualisation des flux selon la courbe des taux EIOPA, sous Solvabilité 1, c'est le taux technique qui est utilisé.

BE Primes

- La méthode P/C décrite pour la LoB 1 est employée ;
- Méthode intermédiaire selon l'historique disponible.

Prise en compte de la réassurance

Dans le cadre de la prévoyance, la réassurance est prise en compte par produit et par risque en appliquant les paramètres issus du traité de réassurance. Sont concernés l'IAS Engagement, Prime ciblage et les temporaires décès Engagement et Ciblage. En effet, les offres de prévoyance Engagement, Ciblage et Prime Ciblage sont réassurées par GMF.

Marge pour risque

Une marge de risque est déterminée à partir de la méthode simplifiée fondée sur la duration.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Résultats

Le détail des résultats est présenté ci-dessous :

Provisions techniques - En K€	Santé NSLT - LoB 2			
	31/12/2025	31/12/2024	Evolution	Evolution (%)
BE brut	6 923	14 218	- 7 295	-51%
Dont BE Sinistres	17 591	21 907	- 4 316	-20%
Dont BE Primes	- 10 668	- 7 689	- 2 979	39%
BE net	6 124	13 271	- 7 146	-54%
Dont BE Sinistres	15 125	19 784	- 4 659	-24%
Dont BE Primes	- 9 001	- 6 514	- 2 487	38%
Marge de risque	672	742	- 69	-9%
Total provisions techniques	6 797	14 012	- 7 215	-51%

D.2.3 Lob 33 - Santé (Similaire à la vie – SLT)

La Santé SLT concerne les produits Engagement prévoyance et Ciblage prévoyance pour lesquels des garanties de prise en charge de l'invalidité sont proposées et plus particulièrement l'invalidité consolidée.

IP Engagement

La garantie IP Engagement propose le versement de rente en cas d'invalidité et jusqu'à l'âge de départ à la retraite.

Synthèse des méthodes

IP Engagement		Modélisation adaptée	Modélisation simplifiée
BE Sinistrés	PM	Utilisation d'une loi de maintien sur le portefeuille sinistré	En l'absence de sinistre en cours : PM nulle
	PSI	Calcul sur la base de coût et délais moyen	Calcul sur P/C et cadencement théoriques
BE Non sinistrés		Model Points avec l'utilisation d'une loi d'IP/IPA et d'un cadencement observé	Model Points avec l'utilisation des taux d'incidence et du cadencement théoriques issus de la tarification

IP Ciblage et IPA Ciblage

Ces garanties proposent le versement d'un capital en cas d'invalidité permanente et en cas d'invalidité permanente et absolue.

Synthèse des méthodes

IP Ciblage /IPA Ciblage	Modélisation adaptée	Modélisation simplifiée
BE Sinistres	Triangle de règlements annuels et méthode de cadencement	Calcul sur P/C et cadencement théoriques définis par la tarification
BE Prime	Model Points avec l'utilisation d'une loi d'IP/IPA et d'un cadencement observé	Model Points avec l'utilisation des taux d'incidence et du cadencement théoriques issus de la tarification

Prise en compte de la réassurance

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Dans le cadre de la prévoyance, la réassurance est prise en compte par produit et par risque en appliquant les paramètres issus du traité de réassurance.

Marge pour risque

Une marge de risque est déterminée à partir de la méthode simplifiée fondée sur la duration.

Résultats

Les provisions techniques sont en augmentation en lien avec la hausse des effectifs sur les offres prévoyance couvrant l'invalidité.

Le détail des résultats est présenté ci-dessous :

Provisions techniques - En K€	Vie - Lob 30			
	31/12/2025	31/12/2024	Evolution	Evolution (%)
BE brut	2 496	3 830	- 1 334	-35%
BE Net	2 496	3 830	- 1 334	-35%
Marge de risque	1	133	- 132	-99%
Total provisions techniques	2 497	3 964	- 1 466	-37%

D.2.4 Lob 30 - Vie avec participation aux bénéfices

Les activités vie de la mutuelle concernent les rentes éducation, cette offre est classée en *LoB 30* et est en inclusion du produit Référence.

Méthodologie

S'agissant des assurés sinistrés, la provision est calculée comme suit :

- calcul des provisions mathématiques en utilisant la table TGF05/TGH05 ;
- ajout des frais de gestion des sinistres.

Les frais de gestion des placements sont ajoutés.

S'agissant du calcul du BE des assurés non sinistrés, le portefeuille est segmenté par model points selon l'âge et le sexe des assurés et de leurs bénéficiaires. Les probabilités de décès des assurés sont calculées avec les tables de mortalité TGF05/TGH05 de même que les probabilités de survie des bénéficiaires. L'intégration de la probabilité de poursuite d'études est faite grâce à la table INSEE. Les frais de gestion des placements sont ajoutés aux frais d'administration/acquisition et de gestion des sinistres.

Ces flux sont actualisés avec les courbes des taux de l'EIOPA.

Participation aux excédents

Pour prendre en compte la participation aux excédents, Unéo a déterminé un taux de revalorisation des rentes distribuées. Dans le cadre de l'inventaire 2024, le taux de revalorisation a été déterminé selon la projection des résultats financiers et techniques.

Marge pour risque

Une marge de risque est déterminée à partir de la méthode simplifiée fondée sur la duration.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Résultats

Provisions techniques - En K€	Santé SLT - Lob 33			
	31/12/2025	31/12/2024	Evolution	Evolution (%)
BE brut	7 589	7 065	524	7%
BE Net	6 073	5 654	419	7%
Marge de risque	24	21	3	15%
Total provisions techniques	6 097	5 675	422	7%

D.2.4 Incertitudes liées à la valorisation des provisions techniques

S'agissant de la santé :

- BE Sinistres : la mise en place du nouveau contrat collectif obligatoire PSC du Ministère des Armées depuis le 1^{er} janvier 2025 génère un nouveau niveau de garanties et un flux de nouvelles populations et par conséquent des comportements de consommations nouveaux. Par ailleurs, cette 1^{ère} année de PSC entraîne une montée en puissance des consommations durant l'année 2025 avec 1 seule année d'historique. Ces éléments pourraient générer une relative incertitude concernant les cadences et les volumes. Un suivi des bonis/malis de liquidations est réalisé.
- BE Primes : les bascules des ayants droit et retraités vers la PSC Santé générer une relative incertitude sur le volume des cotisations projetées. Un suivi régulier est effectué.
- Les flux projetés sont impactés par l'évolution de l'inflation future.

S'agissant de la prévoyance :

- BE Sinistres : Unéo ayant un historique relativement récent sur les sinistres en prévoyance lourde, des méthodes prudentes sont utilisées pour déterminer le BE sinistres notamment sur les sinistres tardifs.
- Tables biométriques : la Mutuelle utilise les tables réglementaires du BCAC dans le calcul des BE sinistres et primes. Des tables propres à la sinistralité des assurés Unéo ne sont pas utilisées en raison d'une profondeur d'historique trop faible.
- Les flux projetés sont impactés par l'évolution de l'inflation, l'impact à travers l'actualisation des flux via la courbe des taux EIOPA est significatif sur les engagements long termes en vie.
- Le gain du contrat PSC prévoyance facultative du Ministère des Armées par une autre Mutuelle qu'Unéo pourrait avoir des effets sur les souscriptions et par conséquent sur la projection des flux de cotisations et de sinistralités. Un suivi régulier est effectué.

D.3 Autres passifs

Dans le cadre de la valorisation du bilan en norme prudentielle, les provisions techniques en valeur sociale sont remplacées par les provisions en valeur prudentielle soit les BE et la marge de risque dont la méthodologie de calcul est explicitée en « D.2 Provisions techniques ».

Les autres passifs concernent :

Les provisions pour retraite : provision réglementée pour indemnité de fin de carrière est déjà valorisée selon les normes IAS 19 dans le cadre de notre comptabilité sociale. Il n'y a donc pas de retraitement de ce poste.

Les dettes en lien avec l'activité d'assurance, les autres dettes et les dettes nées d'opération de réassurance : eu égard à la très faible proportion de créances ou de dettes avec une échéance supérieure à un an, celles-ci ont été reprises pour leur valeur nette comptable.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

S'agissant des **impôts différés passifs**, Unéo intègre les impacts de la réglementation fiscale en vigueur, et en particulier : l'article 209 OA du Code Général des Impôts, stipulant que les entreprises qui détiennent des parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières français ou étrangers évaluent ces parts ou actions, à la clôture de chaque exercice, à leur valeur liquidative.

L'écart entre la valeur liquidative à l'ouverture et à la clôture de l'exercice constaté lors de cette évaluation est compris dans le résultat imposable de l'exercice concerné. En cas d'acquisition au cours de l'exercice, l'écart est calculé à partir de la valeur liquidative à la date d'acquisition.

L'impôt différé sert à éliminer les distorsions qui existent entre la situation comptable et la situation fiscale de façon à présenter une image économique de la situation, non polluée par des règles fiscales. Les principes retenus en matière d'évaluation et de comptabilisation imposent de constater des impôts différés :

- au titre de toutes les différences temporaires imposables ;
- au titre de toutes les différences temporaires déductibles, dès lors que le recouvrement de l'impôt différé actif qui en résulte est probable ;
- au titre de tous les crédits d'impôts dont la récupération est probable ;
- au titre de toutes les déductions fiscales futures probables liées à l'existence d'un report déficitaire.

Les différences temporaires résultent d'opérations déjà réalisées par la mutuelle, ayant des conséquences fiscales positives ou négatives :

- autres que celles déjà prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible ;
- appelées à engendrer une différence future entre le résultat comptable et le résultat fiscal de la mutuelle.

La mutuelle comptabilise des impôts différés passifs pour un montant de 10 002 K€ correspondant à l'application du taux d'IS de 25 % sur les écarts sur les placements non soumis aux dispositions de l'article 209-0 A du CGI, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur de marché des titres considérés et sur les écarts de valorisation de provisions techniques.

Présentation des autres passifs au bilan en norme Solvabilité 2

Passifs - En K€	2025	2024
Passifs éventuels	0	0
Provisions autres que les provisions techniques	0	0
Provisions pour retraite	2 958	2 786
Dépôts des réassureurs	0	0
Passifs d'impôts différés	10 421	9 005
Produits dérivés	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	0	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	9 018	3 662
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 963	1 681
Autres dettes (hors assurance)	61 091	50 243
Passifs subordonnés	0	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	0	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	0

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Eléments hors bilan

Les éléments hors bilan n'ont aucun impact significatif sur l'évaluation du bilan prudentiel ou sur les niveaux de SCR et de MCR de la mutuelle.

D.4 Méthodes de valorisations alternatives

La mutuelle n'utilise aucune méthode de valorisation alternative.

D.5 Autres informations

Dans cette partie D du rapport, aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par Unéo susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

Les fonds propres d'Unéo sont tous classés en *Tier 1*, en absence de titres spécifiques émis. La mutuelle ne dispose pas de fonds auxiliaires.

La structure des fonds propres sous Solvabilité 2 est présentée ci-dessous :

Fonds Propres éligibles - En K€	31/12/2025			31/12/2024		
	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint
Actions ordinaire (y compris actions propres détenues)	-	-	-	-	-	-
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)	-	-	-	-	-	-
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes	650	650	-	648	648	-
Comptes mutualistes subordonnés indisponibles au niveau groupe	-	-	-	-	-	-
Fonds excédentaires (article 91 de la directive)	-	-	-	-	-	-
Actions de préférence	-	-	-	-	-	-
Primes d'émission relatives à des actions de préférence	-	-	-	-	-	-
Réserve de réconciliation (solo)	467 825	467 825	-	451 925	451 925	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs	-	-	-	-	-	-
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	-	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	-	-	-	-	-	-
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	-	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	468 475	468 475	-	452 572	452 572	-

E.1.1 Evolution des fonds propres S2¹

L'évolution des fonds propres S2 se justifie principalement par :

- l'évolution des écarts de valorisation entre les normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2 pour un montant de 39 203 K€ (contre 31 729 K€ en 2024) ;
- le résultat 2025 à hauteur de 6 325K€ auquel s'ajoute 2K€ lié à la hausse du fonds d'établissement.

¹ Solvabilité 2

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Evolution (€)	Evolution (%)
Fonds d'établissement	650	648	2	0%
Réserve de réconciliation	467 825	451 925	15 901	4%
Dont Réserve spéciale pour fonds de garantie	4 863	4 748	115	2%
Dont Réserve spéciale de solvabilité	40 503	40 503	-	0%
Dont Autres réserves	366 830	338 961	27 869	8%
Dont Réserve Action Sociale	8 000	8 000	-	0%
Dont Résultat de l'exercice - Excédent	6 325	27 984	- 21 659	-77%
Dont Passage des fonds propres S1 à S2	41 305	31 729	9 576	30%
Total	468 475	452 572	15 903	4%

E.1.2 Passage des fonds propres en vision sociale (S1) à une vision prudentielle (S2)

Le tableau ci-dessous présente les éléments qui permettent de passer d'une vision sociale (S1) à une vision prudentielle (S2) et ainsi déterminer les fonds propres éligibles sous Solvabilité 2 :

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Evolution (€)	Evolution (%)
Fonds propres S1	427 170	420 844	6 327	2%
Ecart de valorisation sur les placements	32 566	26 377	6 189	23%
Actifs incorporels	- 1 677	- 1 579	- 98	6%
Ecart Provisions techniques	20 418	14 211	6 207	44%
Impôts différés	- 10 002	- 7 280	- 2 722	37%
Fonds propres S2	468 475	452 572	15 903	4%

L'évolution des fonds propres S2 par rapport à 2024 s'explique par :

- l'évolution de la valeur des placements est principalement liée à l'intégration du résultat d'Unéo, de la réserve générale et à des rendements financiers positifs en 2025 (A noter qu'une partie des rendements générés sont déjà intégrés dans le résultat net d'Unéo via le résultat financier comptabilisé) ;
- l'écart entre les provisions techniques S1 et S2 en hausse principalement du fait de l'évolution du BE Primes de la Lob 1. La description des évolutions en lien avec les provisions techniques est détaillée dans la partie D.2 du présent rapport ;
- un impôt différé passif net en lien avec la remontée des plus-values latentes et la hausse des écarts de valorisation sur les provisions techniques.

E.1.3 Eléments de gouvernance liés à la gestion des fonds propres

Dans le cadre des exercices ORSA de la mutuelle, Unéo projette ses fonds propres et ses ratios de solvabilité dont les résultats sont validés par le conseil d'administration.

En effet, dans le cadre du processus ORSA, la contribution du conseil d'administration est primordiale concernant les éléments suivants :

- la définition et la validation du cadre d'appétence,
- la validation des scénarios de risques intégrés et des actions de management correspondantes (y compris les éventuelles actions qui relèveraient de la gestion des fonds propres),
- la validation des plans d'actions définis à l'issue de la réalisation de chaque processus ORSA,
- la revue et la validation de la politique écrite,
- la validation du rapport et de la politique ORSA.

L'intégralité des fonds propres d'Unéo est classée Tier 1 non restreint (meilleure qualité de fonds propres) et est de facto éligible à la couverture du SCR et du MCR.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

E.1.4 Autres informations

La mutuelle n'a pas procédé à ce jour à l'émission de titres subordonnés ou de certificats mutualistes, et n'envisage pas pour l'instant d'y recourir.

La mutuelle n'applique pas des mesures transitoires versées à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR)

Dans le cadre du calcul des ratios de solvabilité, Unéo applique la formule standard, aucune simplification, mesure transitoire ou paramètre propre à la mutuelle (USP) ne sont utilisés pour le calcul du SCR.

Le SCR et sa composition par module de risque :

SCR - En K€	31/12/2025	31/12/2024	Evolution	Evolution (%)
SCR GLOBAL	196 134	186 575	9 559	5%
SCR Opérationnel	20 457	18 021	2 436	14%
Ajustement impôts différés	- 10 002	- 7 280	- 2 722	0%
Ajustement PB	0	168	168	-100%
BSCR	185 679	176 002	9 677	5%
Diversification	- 52 819	- 49 776	- 3 043	6%
SCR Contrepartie	8 033	8 438	- 405	-5%
SCR Souscription (santé)	129 648	131 391	- 1 743	-1%
SCR Vie	142	2 465	- 2 323	-94%
SCR Marché	100 673	83 483	17 190	21%

La principale source d'évolution du SCR résulte de la hausse du SCR Marché.

E.2.1.1 Risque de souscription

La principale activité d'Unéo concerne la santé « frais de soins ».

La marge de solvabilité requise pour le risque santé se divise elle-même en trois composantes :

- le risque portant sur la santé non similaire à la vie ;
- le risque portant sur la santé similaire à la vie ;
- le risque portant sur le risque catastrophe en santé.

La quantification du risque de souscription en santé est en lien avec le volume des cotisations et des provisions techniques.

Le risque de souscription en vie se décompose en 4 sous-modules :

- mortalité (se définissant comme le risque de sous-estimation de la mortalité des assurés),
- longévité (se définissant comme le risque de surestimation de la mortalité des assurés),
- frais (soit la sous-estimation du coût des frais afférents aux contrats),
- catastrophe (soit le risque lié à une incertitude importante dans les hypothèses de tarification et de provisionnement en raison de la survenance de phénomène extrêmes et exceptionnels sur la mortalité des assurés).

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

E.2.1.2 Risque de marché

Le module de risque de marché a pour objectif de quantifier le besoin en capital généré par des pertes dues aux fluctuations des prix des instruments financiers. Ce risque peut résulter des variations des cours des actions, des cours des matières premières, des taux d'intérêt, des taux de change, etc.

Au global on observe une hausse des expositions en lien avec l'augmentation du montant en portefeuille.

L'évolution observée du SCR de marché est due à l'évolution de la composition du portefeuille, à la hausse des expositions et du Dampener.

E.2.1.3 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de la mutuelle des défauts éventuels de l'ensemble des tiers sur lesquels celle-ci détient des créances. Dans ce cadre sont considérées deux types de créances :

- les créances de type 1 pour lesquelles le débiteur est affecté d'une notation effectuée par un organisme reconnu ;
- les créances de type 2 pour lesquelles le débiteur n'a pas de notation disponible ; dans ce cas le montant des créances considérées est affecté d'un coefficient de perte de 15 % (si l'échéance des créances est inférieure à 3 mois) ou de 90 % (si l'échéance des créances est supérieure à 3 mois).

Le risque est atténué grâce à la répartition du portefeuille obligataire entre emprunts d'Etat et obligations *corporate* représentatives de secteurs d'activité et zones géographiques diversifiés.

Unéo limite également sa prise de risque en confiant la gestion de son portefeuille obligataire à des sociétés de gestion spécialisée (40 % environ des placements de la mutuelle) ; les limites de risque imposées aux gérants obligataires font l'objet d'un avenant avec les sociétés de gestion lorsqu'elles évoluent. Le respect de ces limites est contrôlable une fois par mois grâce au reporting Séquantis.

E.2.1.4 Risque de liquidité

S'agissant de ses engagements, les provisions (Solvabilité 1) de la mutuelle au 31/12/2025 s'élèvent au global à 82,6 M€ (avant cession).

En 2025, les prestations santé versées par Unéo atteignent 524,2M€, les prestations indemnités journalières et temporaire décès représentent 7,5 M€, les prestations vie représentent 137 K€.

Enfin, les fonds propres d'Unéo s'établissent fin 2025 468,5 M€ (452,6 M€ fin 2024 sous Solvabilité 2).

En termes de risque de duration, la majeure partie des risques est de court terme, puisque l'activité de la mutuelle Unéo est principalement consacrée aux remboursements santé. De ce fait, un adossement strict actif-passif n'apparaît pas pertinent. Le lancement de l'offre sur la prévoyance va impacter dans les années à venir le profil de la mutuelle. Eu égard au faible montant des provisions, l'impact reste marginal en raison du démarrage récent de cette nouvelle offre.

E.2.1.5 Risque opérationnel

Unéo utilise la formule standard pour déterminer son SCR Opérationnel.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

E.2.2 Minimum de capital requis (MCR)

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Evolution (%)
MCR Non vie	36 168	31 815	14%
MCR Vie	1 941	2 054	-5%
MCR Linéaire	38 109	33 868	13%
SCR	196 134	186 575	5%
Seuil plafond du MCR	88 260	83 959	5%
Seuil plancher du MCR	49 033	46 644	5%
MCR Combiné	49 033	46 644	5%
Seuil absolu du MCR	3 700	3 700	
MCR	49 033	46 644	5%

La croissance de 5 % du MCR en 2025 est étroitement liée à la hausse du SCR. Cela s'explique par l'application d'un seuil minimum de 25 % du SCR à la conclusion des calculs.

E.2.3 Couverture des ratios de solvabilité

Ainsi, les fonds propres disponibles permettent de couvrir :

- Le capital de solvabilité requis (SCR) à hauteur de 239 % ;
- Le minimum de capital requis (MCR) à hauteur de 955 %.

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Evolution (€)	Evolution (%)
Fonds propres éligibles	468 475	452 572	15 903	4%
SCR	196 134	186 575	9 559	5%
MCR	49 033	46 644	2 390	5%
Taux de couverture du SCR	239%	243%		-4 pts
Taux de couverture du MCR	955%	970%		-15 pts

La mutuelle considère ces ratios satisfaisants et notamment le taux de couverture du SCR. En effet, d'une part la législation impose au minimum des ratios supérieurs à 100 % et dans le cadre des exercices ORSA de la mutuelle, l'un des indicateurs définissant le respect du cadre d'appétence est un taux de couverture du SCR supérieur à 165 % (après stress test).

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La mutuelle n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La mutuelle n'a pas mis en place de modèle interne, elle utilise uniquement la formule standard pour calculer son besoin en capital.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

E.5 Non-respect du minimum requis et non-respect de capital de solvabilité requis

Etant donné ses activités, sa stratégie et ses ratios de solvabilité, la mutuelle n’a pas identifié de risque de non-respect du SCR et du MCR.

E.6 Autres informations

Dans cette partie E du rapport, aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par Unéo susceptible d’impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres et devant être portée à la connaissance du public n’est à mentionner.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Annexes A

Acronymes

- **ACPR** : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
- **AGIRC/ARRCO** : Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres et Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés
- **AMSB** : *Administrative, management or supervisory body* (confer acronyme équivalent en français : OAGC)
- **BE** : *Best Estimate*
- **BEL** : *Best estimate liability*
- **CAC** : Commissaires aux comptes
- **CMRP** : Correspondant management des risques et processus
- **CNG** : Caisse nationale du gendarme
- **DORA** : Digital Operational Resilience Act
- **EIOPA** : *European Insurance and Occupational Pensions Authority* (Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles)
- **EIRS** : Evaluation interne des risques et de la solvabilité (confer équivalent de l'acronyme anglais ORSA)
- **IFACI** : Institut français des auditeurs et des contrôleurs internes
- **LCB-FT** : Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- **LoB** : *Line-of-business* (lignes d'activités)
- **MCR** : *Minimum capital requirement* (minimum de capital requis)
- **OAGC** : Organe d'administration, de gestion ou de contrôle (confer équivalent de l'acronyme en anglais : AMSB)
- **OPCVM** : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
- **ORSA** : *Own risk and solvency assessment* (confer équivalent de l'acronyme français : EIRS)
- **PCA** : Plan de continuité d'activité
- **PDD** : Provision pour dépréciation durable
- **PRE** : Provision pour risque d'exigibilité
- **QRT** : Quantitative reporting templates (états quantitatifs)
- **RSSF** : Rapport sur la solvabilité et la situation financière (confer équivalent de l'acronyme en anglais : SFCR)
- **SCR** : *Solvency capital requirement* (capital de solvabilité requis)
- **SFCR** : *Solvency and financial conditions report* (confer équivalent de l'acronyme français : RSSF)
- **SIGR** : Système d'information de gestion des risques
- **UGM** : Union de groupe mutualiste
- **UMG** : Union mutualiste de groupe
- **VNC** : Valeur nette comptable
- **PSC** : Protection Sociale Complémentaire

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Définitions

- **Adhérent(s)** : les termes « adhérent », « adhérents » désignent le membre participant et/ou tout ou partie de ses ayants droit.
- **Appétence au risque** : l'appétence au risque est le niveau de risque agrégé qu'Unéo, dans son ensemble, accepte de prendre en vue de la poursuite de son activité et de son développement. Cette appétence est définie par le conseil d'administration sur la base des propositions de la direction générale d'Unéo. Pour des risques liés à la stratégie et au business, l'appétence représente un arbitrage fort entre « Gain/Rentabilité » et « Pertes/Sécurité ». Pour les autres risques, l'appétence représente une criticité cible à ne pas dépasser. Au sein d'Unéo, l'appétence au risque s'estime au travers de 4 ratios : le ratio de solvabilité ; le résultat social ; les fonds propres de base (BOF) ; la performance financière.
- **Audit interne** : l'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.
- **Ayant droit** : personnes rattachées à un membre participant de la mutuelle, pour lesquelles le membre participant s'est acquitté d'une cotisation. Peuvent être ayants droit, par exemple, le conjoint, le concubin, le partenaire pacsé du membre participant, les enfants du membre participant rattachés sous son numéro de sécurité sociale, etc.
- **Besoin Global de Solvabilité (BGS)** : montant de fonds propres dont la mutuelle doit disposer à une date précise (date d'évaluation) compte tenu de sa stratégie sur l'horizon de pilotage (généralement sur la durée du *business plan*) et des risques auxquels elle est confrontée. Le besoin global de solvabilité (BGS) est une évaluation pouvant inclure le capital de solvabilité requis (SCR), mais dont l'analyse des risques doit être complétée par d'autres évaluations. Le résultat du BGS doit se concrétiser par un niveau des moyens nécessaires pour faire face aux risques importants (capital ou autres).
- **Chain Ladder** : la méthode *Chain Ladder* est une méthode déterministe qui s'applique à des triangles de paiements cumulés basée sur l'utilisation de facteurs de développement (ou, ce qui est équivalent, de cadence de règlement), implicitement supposées constants pour toutes les années d'origine.
- **Choix** : majoration décidée par l'employeur dans le cadre d'une évolution de carrière.
- **Contrôle interne** : processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :
 - la réalisation et l'optimisation des opérations ;
 - la fiabilité des informations financières et de gestion ;
 - la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.
- **EIOPA** : L'autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), est la dénomination qui a remplacé le 24 novembre 2010 le CEIOPS (*Committee of European Insurance and Occupational Pension Supervisors*).
- **IFACI** : L'institut français des auditeurs et des contrôleurs internes est le chapitre français de l'IAA (*Institute of Internal Auditors*). La mission de l'IFACI est d'assurer le « *leadership* dynamique » de la profession de l'audit interne. Ceci inclut :
 - défendre et promouvoir les valeurs que les professionnels de l'audit interne apportent à leurs organisations ;

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

- proposer une formation professionnelle complète et des opportunités de développement personnel ; développer des standards professionnels et des meilleures pratiques ; proposer un programme de certification.
- **Membres participants** : les membres participants sont les personnes physiques qui versent une cotisation et bénéficient ou font bénéficier leurs ayants droit des prestations de la mutuelle.
- **Organe d'administration, de gestion ou de contrôle (OAGC)** : Au sein d'Unéo, l'OAGC recouvre l'organe d'administration (conseil d'administration) et l'organe de direction (dirigeants effectifs).
- **Processus** : ensemble d'activités, corrélées ou interactives, organisé en ligne de service, qui transforme un élément d'entrée (fait déclencheur) en service rendu à un client (adhérent, client interne ou externe à la mutuelle). Ainsi, un processus décrit de bout en bout la transformation d'une demande en service rendu.
- **Profil de risque** : le profil de risque est la représentation de l'exposition globale aux risques d'Unéo. Afin d'évaluer son profil de risque, Unéo complète les scénarios de risques pris en compte dans l'évaluation du SCR par des scénarios qui lui sont propres et liés à la dimension pluriannuelle ainsi qu'au contexte de continuité d'activité liés à l'ORSA.
- **Risque de liquidité** : risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles.
- **Risque de non-conformité** : le risque de non-conformité est entendu au sein de la présente politique comme étant le risque « opérationnel » de sanction judiciaire ou administrative, de perte financière ou d'atteinte à la réputation engendré par le non-respect par la mutuelle des dispositions légales, réglementaires, des normes professionnelles ou déontologiquement applicables à ses activités.
- **Risque de sous-traitance** : le risque de sous-traitance est constitué de l'ensemble des risques qui entourent la relation avec le sous-traitant. Il comprend notamment le risque de non-respect de la législation, le non-respect des obligations contractuelles, la défaillance ou la perte du sous-traitant (risque particulièrement fort en situation de dépendance).
- **Risque opérationnel** : il s'agit du risque de pertes (plus particulièrement financières, mais peuvent être d'autres types de pertes) liées à une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou liées à des événements extérieurs.
- **Sous-traitance / externalisation** : désigne un accord, quelle que soit sa forme, conclu entre une entreprise et un prestataire de services, soumis ou non à un contrôle, en vertu duquel ce prestataire de services exécute, soit directement, soit en recourant lui-même à l'externalisation, une procédure, un service ou une activité, qui serait autrement exécuté par l'entreprise elle-même.
- **UGM** : une Union de Groupe Mutualiste est une structure juridique régie par l'article L. 111-4-1 du Code de la mutualité. Elle peut être constituée par des mutuelles d'assurances ou de santé, des coopératives ou des institutions de prévoyance, mais pas par des sociétés anonymes. Elle ne peut pas faire d'opération d'assurance, mais a pour objet de faciliter, en les coordonnant, les activités de ses membres.
- **UMG** : l'Union Mutualiste de Groupe est une structure juridique régie par l'article L. 111-4-2 du Code de la mutualité (loi de modernisation de l'économie, 4 août 2008). Elle est destinée à prendre et gérer des participations dans des entreprises d'assurances ou de réassurance françaises ou étrangères, ou à nouer des liens de solidarité financière importants et durables avec des organismes assureurs dépourvus de capital social, quelle que soit leur nature institutionnelle. Son objet est plus large que celui de l'Union de Groupe Mutualiste. Les articles R. 115-1 et suivants du Code de la mutualité (décret n° 2009-790, 23 juin 2009) en précisent les modalités de constitution et de fonctionnement.

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Annexes B

Quantitative reporting templates (états quantitatifs)

Annex I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité 2
Actifs		C0010
Goodwill	R0010	-
Frais d'acquisition différés	R0020	-
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	419 171,08
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	6 570 750,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	528 144 358,00
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	6 819 162,69
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	43 879 214,30
Actions	R0100	-
Actions – cotées	R0110	-
Actions – non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	248 955 312,11
Obligations d'État	R0140	65 484 134,85
Obligations d'entreprise	R0150	180 474 177,26
Titres structurés	R0160	2 997 000,00
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	226 631 881,57
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 858 787,32
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 418 890,58
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 418 890,58
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 593 029,25
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 076 707,94
Non-vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 076 707,94
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 516 321,31
Santé similaire à la vie	R0320	1 516 321,31
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	8 024 163,33
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	-
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 207 884,74
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	95 309 263,71
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 418 223,95
Total de l'actif	R0500	649 105 734,64



MUTUELLE UNEO

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025

Version :

V1

Date :

08/04/2026

Statut :

Validé

		Valeur Solvabilité 2
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	84 067 629,74
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	84 067 629,74
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	74 318 021,59
Marge de risque	R0590	9 749 608,15
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	10 110 564,01
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	7 613 240,55
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	7 588 988,94
Marge de risque	R0640	24 251,61
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	2 497 323,47
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	2 496 318,85
Marge de risque	R0680	1 004,62
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	-
Provisions pour retraite	R0760	2 958 207,87
Dépôts des réassureurs	R0770	-
Passifs d'impôts différés	R0780	10 420 977,80
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	9 018 338,16
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 963 368,05
Autres dettes (hors assurance)	R0840	61 091 258,61
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	180 630 344,25
Excédent d'actif sur passif	R1000	468 475 390,39

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								679 094 601
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0130								
Part des réassureurs	R0140								11 589 612
Net	R0200								667 504 989
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								679 094 601
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0230								
Part des réassureurs	R0240								11 589 612
Net	R0300								667 504 989
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								517 696 119
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0330								
Part des réassureurs	R0340								5 872 277
Net	R0400								511 823 842
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550								91 375 670
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								91 375 670

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410		41 230			122 872				164 102
Part des réassureurs	R1420					25 370				25 370
Net	R1500		41 230			97 501				138 732
Primes acquises										-
Brut	R1510		41 230			122 872				164 102
Part des réassureurs	R1520					25 370				25 370
Net	R1600		41 230			97 501				138 732
Charge des sinistres										-
Brut	R1610		- 84 550			-				- 84 550
Part des réassureurs	R1620					-				-
Net	R1700		- 84 550			-				- 84 550
Variation des autres provisions techniques										-
Brut	R1710									-
Part des réassureurs	R1720									-
Net	R1800									-
Dépenses engagées	R1900		3 524 051			1 813 595				5 337 646
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									5 337 646

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Annex I

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
			C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	2 496 318,85									2 496 318,85
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080										
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090										-
Marge de risque	R0100	1 004,62				0,00					1 004,62
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110										
Meilleure estimation	R0120										
Marge de risque	R0130										
Provisions techniques – Total	R0200	2 497 323,47				0,00					2 497 323,47

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030				7 588 988,94		7 588 988,94
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080				1 516 321,31		1 516 321,31
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090				6 072 667,63		6 072 667,63
Marge de risque	R0100				24 251,61		24 251,61
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110						
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques – Total	R0200				7 613 240,55		7 613 240,55

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Annex I

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut	R0060	- 21280 413,17	- 10 667 566,11							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	- 1021353,29	- 1667 014,97							
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	- 20 259 059,88	- 9 000 551,14							
Provisions pour sinistres										
Brut	R0160	88 675 060,35	17 590 940,53							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	1299 005,57	2 466 070,64							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	87 376 054,78	15 124 869,89							
Total meilleure estimation - brut	R0260	67 394 647,18	6 923 374,42							
Total meilleure estimation - net	R0270	67 116 994,90	6 124 318,75							
Marge de risque	R0280	9 077 192,89	672 415,26							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	76 471 840,07	7 595 789,68							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	277 652,28	799 055,67							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	76 194 187,79	6 796 734,01							

[illegible]

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Annex I

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total des activités non-vie

Année d'accident	Z0010	1
------------------	-------	---

0,00

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160			4 475 861,81	104 362,29	11 389,39	12 630,84	18 287,20	-	-	-	
N-8	R0170		58 137 408,68	3 068 220,34	150 821,11	21 893,24	7 276,81	2 634,54	-	-		
N-7	R0180	433 506 257,95	44 826 304,10	2 832 557,22	110 795,15	13 064,42	-	4 966,94	-			
N-6	R0190	431 621 350,77	43 763 171,74	2 768 325,70	164 415,67	-	-	63 448,72				
N-5	R0200	378 944 860,14	39 586 789,54	2 977 588,56	228 952,23	-	157 487,19					
N-4	R0210	423 997 588,62	44 069 443,41	2 946 606,24	251 710,81	12 156,10						
N-3	R0220	423 660 554,17	48 274 591,42	3 147 761,86	540 273,01							
N-2	R0230	437 684 636,28	43 518 520,45	2 978 963,86								
N-1	R0240	442 065 066,35	42 466 289,88									
N	R0250	497 751 966,56										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	-	58 982 946,66
R0160	-	491 766 063,73
R0170	-	484 947 634,51
R0180	-	481 293 945,79
R0190	18 287,20	478 380 712,61
R0200	-	421 895 677,66
R0210	-	471 277 505,17
R0220	228 952,23	475 623 180,46
R0230	3 040 221,86	484 182 120,60
R0240	42 040 975,49	484 531 356,23
R0250	498 934 080,83	498 315 085,96
Total	R0260 544 262 517,61	4 831 196 229,38

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
Année		-	1,00	2,00	3,00	4,00	5,00	6,00	7,00	8,00	9,00	10 & +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		C0360
Précédentes	R0100													R0100
	N-9	R0160												R0160
	N-8	R0170			698 708,50									R0170
	N-7	R0180		5 796 539,63	731 630,69									R0180
	N-6	R0190	67 965 010,72	4 843 135,01	555 988,88									R0190
	N-5	R0200	62 479 856,54	10 923 161,11	569 680,86									R0200
	N-4	R0210	55 337 227,60	5 327 625,52	1 096 156,44									R0210
	N-3	R0220	59 158 399,84	6 841 134,26	1 129 249,07									R0220
	N-2	R0230	64 124 740,30	8 659 930,18	1 961 943,58									R0230
	N-1	R0240	64 185 386,06	9 960 289,41										R0240
N	R0250	60 920 371,75											R0250	
Total													R0260	73 498 590,06

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Annex I
S.23.01.01
Fonds Propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	649 941,66	649 941,66			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	467 825 448,73	467 825 448,73			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	468 475 390,39	468 475 390,39			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 36, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 36, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 36, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 36, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	468 475 390,39	468 475 390,39			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	468 475 390,39	468 475 390,39			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	468 475 390,39	468 475 390,39			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	468 475 390,39	468 475 390,39			
Capital de solvabilité requis	R0580	196 133 755,55				
Minimum de capital requis	R0600	49 033 438,89				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,39				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	9,55				
		C0060				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	468 475 390,39				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	649 941,66				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous	R0740	-				
Réserve de réconciliation	R0760	451 924 626,80				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	- 7 353 871,59				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	31 947 979,28				

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Annex I
S.25.01.21

Capital de solvabilité requis — pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	100 673 499,36		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 032 976,98		
Risque de souscription en vie	R0030	142 337,51		
Risque de souscription en santé	R0040	129 648 454,60		
Risque de souscription en non-vie	R0050	-		
Diversification	R0060	- 52 818 634,95		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	185 678 633,50		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	20 456 928,77
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0,00
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	- 10 001 806,72
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	196 133 755,55
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	196 133 755,55
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

Annex I

S.28.02.01

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie Résultat MCR _(NL,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	36 168 043,18	-

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
67 116 994,90	657 983 129,67		
6 124 318,75	15 130 018,46		

	MUTUELLE UNEO	Version :	V1
		Date :	08/04/2026
	RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2025	Statut :	Validé

		Activités en non-vie Résultat MCR _(L,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(L,L)	Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0070	C0080				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	-	1 941 209,82				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties		R0210				-	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures		R0220				-	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte		R0230					
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		R0240				6 072 667,63	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie		R0250					2 590 976 863,18

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	38 109 253,00
Capital de solvabilité requis	R0310	196 133 755,55
Plafond du MCR	R0320	88 260 190,00
Plancher du MCR	R0330	49 033 438,89
MCR combiné	R0340	49 033 438,89
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000,00
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	49 033 438,89

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie C0140	Activités en vie C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	36 168 043,18	1 941 209,82
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	186 143 090,73	9 990 664,82
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	83 764 390,83	4 495 799,17
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	46 535 772,68	2 497 666,20
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	46 535 772,68	2 497 666,20
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 000,00	3 700 000,00
Montant notionnel du MCR	R0560	46 535 772,68	3 700 000,00



**Bien plus
qu'une mutuelle**